



Rapport d'enquête interne sur les événements du 10 novembre 2011

Professeur Daniel Jutras, doyen de la Faculté de droit

Le 15 décembre 2011



McGill

Résumé

MANDAT

La principale Heather Munroe-Blum m'a demandé de mener une enquête relativement à certains événements qui se sont produits le 10 novembre 2011 sur le campus du centre-ville de l'Université McGill. Ma tâche consistait à rechercher des faits, à fournir un compte rendu exact de la chaîne des événements et à formuler des recommandations afin d'éviter que de tels événements se reproduisent à l'avenir. Les paramètres du mandat étaient décrits dans une lettre datée du 11 novembre 2011 qui m'était adressée. Cette lettre est jointe au présent rapport, de même qu'une déclaration expliquant la manière dont j'entendais procéder, que j'ai transmise par courriel à la communauté de McGill et communiquée au Sénat de McGill le 16 novembre.

Le présent rapport est le fruit de mon enquête.

La séquence des événements décrite dans le présent rapport est un compte rendu factuel chronologique qui repose sur des renseignements recueillis auprès des sources auxquelles j'ai eu accès. La portée de mon mandat n'incluait pas – et n'aurait pu inclure – le pouvoir de contraindre des personnes à témoigner ou la production de documents. Néanmoins, les membres de la communauté ont acquiescé de bonne grâce à ma demande d'exposés des faits et de comptes rendus factuels. Je me suis engagé à préserver la confidentialité de toutes les communications qui me seraient faites, dans l'espoir de recueillir un large éventail de comptes rendus factuels. Au cours du dernier mois, j'ai consacré plus de quarante-cinq heures à des entrevues avec des étudiants (y compris mais non de façon limitative, cinq personnes faisant partie des « occupants du cinquième étage »), des professeurs, des administrateurs, des membres du personnel, des diplômés et des membres du Service de sécurité. J'ai reçu et lu près de cent cinquante comptes rendus écrits. J'ai consulté les comptes rendus factuels publiés dans le domaine public, y compris des entrevues et des comptes rendus s'inscrivant dans une enquête étudiante indépendante qui a été menée parallèlement à la mienne. J'ai visionné des heures d'enregistrements vidéo provenant des caméras de surveillance à l'intérieur et autour du pavillon James, ainsi que de téléphones cellulaires et d'appareils appartenant à des étudiants et à des membres du personnel. J'ai aussi regardé un grand nombre de vidéos des événements diffusées sur YouTube et d'autres sites Web. J'ai écouté la bande sonore des communications du personnel du Service

de sécurité au cours de la période visée du 10 novembre. J'ai passé en revue les politiques et les protocoles de McGill relativement aux situations d'urgence et j'ai parlé à des représentants de la police de Montréal, ainsi qu'aux responsables de la sécurité d'autres universités établies en milieu urbain.

Le but de cette enquête n'était pas de se substituer ou de nuire à d'autres procédures établies à McGill ou ailleurs. Le processus que j'ai mené n'était pas structuré de manière à offrir les garanties fondamentales de l'équité procédurale pour les personnes dont la conduite pourrait faire l'objet d'un examen approfondi. Par conséquent, le présent rapport n'impute pas de blâme à qui que ce soit et ne confirme aucunement que des actes répréhensibles ont été commis.

CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS

Le 10 novembre 2011, entre vingt et trente mille étudiants ont défilé dans les rues de Montréal afin de protester contre l'augmentation prochaine des droits de scolarité annoncée par le gouvernement du Québec. Le point de chute de la manifestation était l'intersection de l'avenue McGill College et de la rue Sherbrooke, devant le bureau du premier ministre Jean Charest et en face des barrières principales du campus du centre-ville de l'Université McGill. À la fin de l'après-midi du 10 novembre, après au moins quelques jours de planification préalable, un groupe de quatorze personnes a pénétré dans une zone d'accès réservé au cinquième étage du pavillon administratif James de l'Université McGill. Le bureau de la principale Heather Munroe-Blum se trouve dans cette zone et le groupe avait l'intention de l'occuper. Certains occupants portaient des foulards ou des chapeaux ou avaient rabattu leur capuchon. Ils ont déployé une bannière indiquant « 10 Nov. Occupons McGill » depuis une fenêtre du cinquième étage, circulé d'un bureau à l'autre dans la zone d'accès réservé et bloqué physiquement deux portes permettant d'y accéder. Trois occupants sont entrés dans le bureau privé de la Principale. Madame Munroe-Blum ne s'y trouvait pas, ni à ce moment ni à aucun moment pendant l'occupation, parce qu'elle était à bord d'un vol Toronto-Montréal.

Dans les trois minutes ayant suivi l'entrée des occupants dans la zone d'accès réservé, le Service de sécurité de McGill a reçu six appels de membres du personnel qui travaillaient au cinquième étage du pavillon James et un signal transmis par le bouton d'alarme de la zone. Le Service de sécurité a envoyé des agents sur les lieux et, peu

après, a appelé la police de Montréal pour obtenir de l'aide. Quatre policiers du poste de quartier voisin sont arrivés trente minutes plus tard.

Dans les huit minutes suivant l'irruption initiale des occupants au cinquième étage, le Service de sécurité de McGill leur a fait évacuer la zone d'accès réservé en les dirigeant vers l'aire de réception du cinquième étage, et ce, bien avant l'intervention de la police. Douze occupants sont ainsi sortis sans le recours à la force. Les deux derniers occupants – qui se trouvaient dans le bureau de la principale – ont été délogés de force par des membres du Service de sécurité de McGill. Ensuite, les quatorze occupants sont restés dans l'aire de réception pendant une heure et vingt minutes, sans qu'il y ait affrontement entre ceux-ci et les agents de sécurité et sans aucun contact avec la police. Au cours de cette période, les occupants ont communiqué fréquemment avec l'extérieur en faisant des appels téléphoniques, en textant et en « tweetant »; un des occupants a également accordé une entrevue à CKUT.

Pendant que ces événements se produisaient au cinquième étage, une foule a commencé à se masser devant le pavillon James et autour. Des personnes au sein de ce groupe ont reçu des textos, des tweets et des appels téléphoniques des occupants du cinquième étage, qui disaient que des membres du Service de sécurité de McGill les avaient assaillis et qui encourageaient les manifestants à se rendre au pavillon James afin d'apporter leur appui à l'occupation. Plusieurs personnes se trouvant à l'extérieur du pavillon James ont tenté d'y pénétrer, mais les portes étaient verrouillées et gardées par des membres du Service de sécurité. Les manifestants ont alors formé des chaînes humaines devant les portes principales du pavillon James et ont exigé d'y entrer. Des membres du personnel qui travaillaient dans le pavillon ont été empêchés d'en sortir. Des manifestants ont finalement réussi à franchir la sécurité et à occuper une zone au deuxième étage.

La foule rassemblée à l'extérieur du pavillon James – et l'ampleur de la protestation – a augmenté sur une période d'une heure. Les manifestants réunis au coin de Sherbrooke et de McGill College ont été invités au moyen de mégaphones à « occuper McGill ». Le Service de sécurité de McGill a limité l'accès à plusieurs pavillons se trouvant dans le périmètre du campus principal, mais aucun message d'alarme générale n'a été envoyé à la communauté de McGill. À la fin de l'après-midi, le nombre de manifestants était passé à environ cent vingt ou cent cinquante. Après un court mais intense affrontement entre la foule et un petit groupe de policiers à vélos devant le pavillon administratif James, le Groupe d'intervention de la police de Montréal (communément appelé «

escouade antiémeute ») a dispersé avec force la foule se trouvant sur le campus de McGill au moyen de boucliers, de bâtons et de vaporisateurs de poivre. Des passants et des spectateurs, ainsi que des étudiants et des membres du personnel qui traversaient le campus, ont été pris contre leur gré dans cette intervention policière et repoussés hors du campus. Cette opération a eu lieu à l'initiative du Groupe d'intervention, qui n'avait reçu aucune demande d'aide du Service de sécurité de McGill ou des autorités de McGill concernant la manifestation sur le campus. Le 10 novembre, le seul appel fait par McGill à la police de Montréal ou aux services d'urgence l'a été dans les minutes suivant l'arrivée initiale des occupants au cinquième étage du pavillon James.

Le vice-principal exécutif de l'Université McGill s'est rendu au cinquième étage du pavillon James après l'éviction des occupants de la zone d'accès réservé et suivant l'arrivée des quatre policiers du poste de quartier voisin. Le vice-principal exécutif et le vice-principal exécutif adjoint ont conduit une brève négociation et assuré aux occupants qu'ils ne feraient pas l'objet de sanctions disciplinaires ni d'accusations criminelles; les occupants du cinquième étage ont ensuite quitté les lieux, tout comme ceux du deuxième étage.

CONTEXTE ET RECOMMANDATIONS

Outre la chronologie des événements, le présent rapport comprend une brève description du contexte dans lequel ces événements se sont produits – le phénomène très répandu de l'occupation d'un espace public en milieu urbain, la manifestation étudiante simultanée relativement à l'augmentation prochaine des droits de scolarité, la grève des membres de MUNACA à McGill et le climat général de gouvernance à McGill. Suivent une description générale de l'espace physique où les événements du 10 novembre sont survenus et une description générale de la structure du Service de sécurité de McGill. De plus, le rapport présente des recommandations découlant des faits cités dans le compte rendu factuel. Plus particulièrement, le rapport préconise que des efforts supplémentaires soient faits pour clarifier i) la portée et la signification de la libre expression et des réunions pacifiques sur le campus; ii) la nature et la portée de la sécurité sur le campus; et iii) les relations de l'Université avec le monde extérieur, une attention particulière devant être portée à la présence de la force policière sur le campus.

Table des matières

Résumé.....	1
-------------	---

MANDAT	1
CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS	2
CONTEXTE ET RECOMMANDATIONS	5
INTRODUCTION.....	7
1. INFORMATION DE BASE ET CONTEXTE.....	10
1.1 Contexte.....	10
1.2 Lieux physiques.....	12
1.3 Organisation de la sécurité à McGill.....	13
2. CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS	17
3. RECOMMANDATIONS	34
3.1 Commentaires et principes directeurs	34
3.2 Recommandations	36
3.2.1 La signification et la portée de la libre expression et des réunions pacifiques sur le campus.....	36
3.2.2 La nature et l'étendue de la sécurité sur le campus	39
3.2.3 Les relations extérieures de l'Université et la présence de forces policières sur le campus.....	46
4. SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS	49
Annexe A.....	51
Annexe B.....	54

INTRODUCTION

À la fin de l'après-midi du 10 novembre 2011, un groupe de quatorze personnes (les « occupants » ou les « occupants du cinquième étage ») a pénétré dans une zone d'accès réservé au cinquième étage du pavillon administratif James de l'Université McGill (« McGill » ou « l'Université »). Le bureau de la principale Heather Munroe-Blum est situé dans cette zone, et le groupe avait l'intention de l'occuper. Dans les huit minutes suivant leur irruption, les occupants ont été évacués de la zone d'accès réservé, dont deux par la force, et dirigés vers l'aire de réception du cinquième étage du pavillon James.

Toujours à la fin de l'après-midi du 10 novembre 2011, pendant que ces événements se déroulaient au cinquième étage, une foule s'est rassemblée devant le pavillon James et alentour. La foule rassemblée à l'extérieur du pavillon James ainsi que l'ampleur de la manifestation ont augmenté sur une période d'une heure. Quelques manifestants ont réussi à pénétrer dans l'immeuble et ont occupé une zone du deuxième étage. Puis, le Groupe d'intervention de la police de Montréal (communément appelé « escouade antiémeute ») a dispersé la foule par la force. Les occupants des deuxième et cinquième étages du pavillon James ont fini par quitter les lieux indemnes, après de brèves négociations avec les autorités de McGill.

La principale Munroe-Blum m'a chargé de mener une enquête sur ces événements. Ma tâche consistait à établir les faits, à fournir un compte rendu exact de la succession des événements et à formuler des recommandations afin d'éviter qu'ils ne se reproduisent. Les paramètres du mandat étaient décrits dans une lettre datée du 11 novembre 2011 qui m'était adressée. Cette lettre est jointe au présent rapport, de même qu'une déclaration expliquant la manière dont j'entendais procéder, que j'ai transmise par courriel à la communauté de McGill et communiquée au Sénat de McGill le 16 novembre.

Le présent rapport constitue le fruit de mon enquête.

La portée de l'enquête n'englobait pas (et n'aurait pu englober) le pouvoir de contraindre des personnes à témoigner ou la production de documents. Néanmoins, les membres de la communauté ont acquiescé de bonne grâce à ma demande d'exposés des faits et de comptes rendus factuels. Au cours du dernier mois, j'ai consacré plus de

quarante-cinq heures à des entrevues avec des étudiants (y compris, mais non de façon limitative, cinq des « occupants du cinquième étage »), des professeurs, des administrateurs, des membres du personnel, des anciens étudiants et des membres du Service de sécurité. J'ai reçu et lu près de cent cinquante comptes rendus écrits. J'ai consulté les comptes rendus factuels publiés dans le domaine public, y compris des entrevues et des témoignages fournis dans le cadre d'une enquête étudiante indépendante, menée parallèlement à la mienne. J'ai visionné des heures d'enregistrements vidéo provenant des caméras de surveillance placées à l'intérieur et autour du pavillon James, ainsi que des enregistrements et des photos provenant de téléphones cellulaires et d'appareils photo appartenant à des étudiants et à des membres du personnel. J'ai aussi regardé un grand nombre de vidéos des événements diffusées sur YouTube et sur d'autres sites Web. J'ai écouté la bande sonore des communications du personnel du Service de sécurité au cours de la période pertinente du 10 novembre. J'ai passé en revue les politiques et les protocoles de McGill relativement aux situations d'urgence et j'ai parlé à des représentants de la police de Montréal, ainsi qu'aux responsables de la sécurité d'autres universités établies au centre-ville.

J'ai préservé et continuerai à préserver la confidentialité de tous les témoignages. Le contenu de tous les témoignages que j'ai reçus, par voie électronique ou en version papier, n'a pas été publié et ne le sera pas, et il ne sera pas diffusé ou communiqué à quelqu'un d'autre que moi, mon conseiller juridique ou mes deux adjoints. Je saisis l'occasion d'exprimer ma profonde gratitude à M^{mes} Kate Glover et Dia Dabby, toutes deux doctorantes à la Faculté de droit, qui m'ont aidé avec le plus grand soin et diligence, tout au long de l'enquête et de la rédaction du présent rapport.

Le but de cette enquête n'était pas de remplacer d'autres processus établis, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Université. Le processus que j'ai suivi n'était pas structuré de façon à satisfaire aux garanties de base de l'équité procédurale pour les personnes dont la conduite pourrait faire l'objet d'un examen approfondi; par conséquent, j'ai veillé à ne pas imputer de blâme à qui que ce soit et à ne pas affirmer que des actes répréhensibles ont été commis.

La première partie du rapport présente de l'information de base. J'y fournis une brève description du contexte dans lequel les événements du 10 novembre se sont déroulés (le phénomène très répandu de l'occupation d'un lieu public en milieu urbain, la manifestation étudiante concomitante qui avait trait à l'augmentation prochaine des

droits de scolarité, la grève des membres de MUNACA à McGill et le climat général de gouvernance à McGill). Elle est suivie d'une description générale des lieux physiques où les événements du 10 novembre se sont produits et de la structure du Service de sécurité de McGill. La deuxième partie présente la chronologie des événements du 10 novembre, qui repose sur des renseignements recueillis auprès des sources auxquelles j'ai eu accès. La troisième partie contient des recommandations découlant des faits cités dans le compte rendu factuel. Et la quatrième partie présente un résumé de ces recommandations.

Dans le présent rapport, les opinions émises sont uniquement les miennes, et je ne vise qu'à servir l'Université dans son ensemble. Je suis professeur et doyen à McGill et, en ce sens, mon enquête n'est ni plus ni moins indépendante que si elle avait été menée par tout autre membre de la communauté de McGill. L'enquête était indépendante en ce sens qu'elle a été menée sans lien avec qui que ce soit dans la communauté de McGill. J'ose espérer que le contenu du présent rapport démontrera que j'ai abordé l'enquête sans parti pris, la vérité étant mon seul objectif.

Le doyen de la Faculté de droit,
Daniel Jutras
Le 15 décembre 2011

1. INFORMATION DE BASE ET CONTEXTE

1.1 Contexte

Il importe de situer les événements du 10 novembre dans un contexte plus vaste. Je ne veux pas laisser entendre qu'il existe un lien de causalité entre ce contexte plus vaste et les événements particuliers qui se sont produits sur le campus ce jour-là. Je manquerais de rigueur si je tirais ce genre de conclusion en me fondant sur les éléments probants que j'ai recueillis dans le cadre de mon enquête. Toutefois, les événements qui se sont déroulés le 10 novembre sur le campus ne se sont pas produits isolément. J'aimerais mettre en lumière trois éléments du contexte dans lequel ces événements se sont déroulés.

Premièrement, les événements du 10 novembre s'inscrivaient dans le contexte plus vaste de revendications et d'occupation de lieux publics dans toutes les grandes villes de l'Amérique du Nord et d'ailleurs. Pendant plusieurs semaines, avant le 10 novembre, les médias ont présenté en rafale des images de militants sociaux, jeunes et vieux, qui remettaient en question les structures politiques établies par l'occupation physique de lieux hautement symboliques, depuis Wall Street, à New York, jusqu'au square Victoria, devant la Bourse de Montréal. Ce mouvement d'occupation, dans la mesure où on peut dire qu'il projette une seule voix, exprime une profonde méfiance à l'égard de l'élite politique et financière. Il met en lumière d'importantes inégalités dans la répartition de la richesse, et propose des modèles de rechange en matière de gouvernance démocratique. À la mi-novembre, après plusieurs semaines d'occupation pacifique, plusieurs de ces mouvements ont dû faire face à la pression croissante des autorités politiques et des services de police. À la fin de novembre, la plupart des occupations avaient pris fin, dans certains cas, après de violentes confrontations avec les forces policières, un peu partout en Amérique du Nord. Bien que les occupants du cinquième étage du pavillon administratif James de McGill n'aient revendiqué aucun lien intellectuel ou politique avec le mouvement international d'occupation, il faut noter que le texte de leur bannière était « 10 nov. Occupons McGill », qu'ils ont refusé d'exprimer des griefs ou d'imposer des exigences au personnel ou à l'administration de McGill pendant leur occupation, et qu'ils se sont limités à l'occupation hautement symbolique d'un lieu principal de gouvernance à l'Université, pour manifester leur remise en question des structures du pouvoir existant au sein de l'Université.

Deuxièmement, les événements du 10 novembre ont eu lieu le jour d'une vaste manifestation contre l'augmentation des droits de scolarité annoncée par le gouvernement du Québec. En vue de cette manifestation, des étudiants d'institutions postsecondaires d'un peu partout dans la province se sont rassemblés, et de 20 000 à 30 000 d'entre eux ont défilé dans les rues de Montréal. Ils se sont finalement rendus à l'angle de l'avenue McGill College et de la rue Sherbrooke, face au portail Roddick de McGill, pour manifester devant le bureau de Montréal du premier ministre Jean Charest. La manifestation est demeurée pacifique jusqu'à la fin de l'après-midi. Après le départ de la plus grande partie des manifestants, certains de ceux qui restaient ont affronté les policiers; la manifestation s'est intensifiée, et quelques projectiles, dont un extincteur, ont été lancés contre le cordon de policiers qui protégeaient l'entrée du bureau du premier ministre Charest. Le contexte particulier de cette vaste manifestation n'est pas étranger à ce qui s'est produit sur le campus le 10 novembre. Outre la mobilisation politique d'une foule de protestataires et l'énergie collective émanant d'une longue journée de manifestations, les événements ont suscité la présence des forces policières, notamment du Groupe d'intervention de la police de Montréal, aux alentours de l'Université McGill. Néanmoins, comme nous le verrons dans la deuxième partie, il est évident que les occupants du cinquième étage n'avaient pas simplement quitté la manifestation pour organiser spontanément l'occupation du bureau de la principale.

Troisièmement, les événements du 10 novembre se sont déroulés alors que la communauté de McGill en était au troisième mois d'une grève des membres de l'Association accréditée du personnel non enseignant de l'Université McGill (MUNACA). Ce conflit de travail sans précédent a affecté le moral de la communauté de McGill, et a donné lieu à certaines dissensions au sein des différents groupes de l'Université. Tous ont souffert de l'absence de quelque 1 700 employés, et en raison de la charge de travail ainsi accrue, de retards et de perturbations. Des étudiants et professeurs ont exprimé leur opposition et leur méfiance à l'égard de la haute direction de l'Université, et certains n'ont pas mâché leurs mots. Des gens se sont farouchement opposés à une injonction obtenue par l'Université dans ce contexte, qui restreignait l'étendue du piquetage et des manifestations des membres de la MUNACA. Des membres du corps professoral et des étudiants ont considéré la position de la direction pendant la grève comme une preuve de la diminution de la liberté de parole et de réunion pacifique sur le campus, ou comme une démonstration de problèmes plus profonds au sein de la gouvernance de McGill. Cette dissension avait été exprimée lors de réunions houleuses qui ont eu lieu au cours de l'automne 2011 au Sénat de l'Université, et par des déclarations publiques faites dans divers médias et forums électroniques sur le campus

et à l'extérieur. Cette tension entre différentes composantes de la communauté de McGill, ainsi que le changement de ton dans le débat et le discours accompagnant le conflit de travail, à l'automne 2011, constituaient également des éléments du contexte dans lequel les événements du 10 novembre ont eu lieu.

Compte tenu de ce contexte, et en vue d'établir un point de départ commun pour la lecture du présent rapport, je vais maintenant fournir une brève description des lieux physiques les plus pertinents pour ce rapport.

1.2 Lieux physiques

Les événements du 10 novembre se sont déroulés essentiellement à l'intérieur et aux alentours du pavillon James. À l'extérieur, le lieu principal est une place officiellement appelée « square James ». Le pavillon James est situé du côté nord du square. À l'est, on trouve le pavillon Wilson et le portail Milton. Ce portail donne sur l'intersection des rues Milton et University. À l'ouest, sur une petite colline, on trouve les pavillons Ferrier et Dawson. Le pavillon McConnell de génie se situe au sud du square.

Il existe trois portes principales pour entrer dans le pavillon James. La « porte avant » donne sur le square James et mène au rez-de-chaussée de l'immeuble. La « porte arrière » est située sur le côté opposé de l'immeuble, face au nord. Elle mène à l'arrière du deuxième étage de l'immeuble. La « porte sud-ouest » s'ouvre sur un petit espace entre les pavillons Ferrier et James, et elle donnait accès au point de service des étudiants, avant que celui-ci ne déménage sur la rue McTavish. La porte sud-ouest donne sur l'avant du deuxième étage de l'immeuble. Il existe d'autres points d'entrée au pavillon James, reliés à « l'Annexe », ainsi qu'un quai de chargement situé du côté ouest de l'immeuble, à environ dix mètres au nord de la porte sud-ouest.

À l'intérieur du pavillon James, on trouve deux escaliers, l'un du côté nord, auquel on accède depuis le vestibule de la porte arrière (« l'escalier nord »), et l'autre, du côté sud (« l'escalier sud »). L'immeuble comporte également deux ascenseurs, tous deux situés au centre du pavillon. Les bureaux de la principale et du vice-principal exécutif sont situés au cinquième étage du pavillon James, et leurs fenêtres donnent au sud, sur le square James. On peut y accéder par trois points d'entrée :

- (i) Depuis le palier du cinquième étage de l'escalier sud, on accède directement à l'aire de réception des bureaux de la principale et du vice-principal exécutif

(« l'aire de réception ») par des doubles portes (« les portes de l'escalier »). Dans l'aire de réception, on trouve un bureau et trois portes avec accès par carte, menant toutes à des zones différentes. L'une des portes mène aux bureaux de différents membres du personnel de la principale. Une autre donne sur le vestibule du bureau de la principale. Et la dernière (comportant un panneau de verre) mène aux bureaux du vice-principal exécutif (la « porte du vice-principal exécutif »). Cette dernière, la porte du vice-principal exécutif, est la plus pertinente, dans le cadre du présent rapport. Les locaux situés derrière ces portes verrouillées constituent « la zone d'accès réservé ». Les bureaux de la zone d'accès réservé sont reliés par des portes communicantes, de sorte qu'il est possible de circuler librement entre les bureaux du vice-principal exécutif, de la principale et les bureaux administratifs.

- (ii) On peut également emprunter l'escalier nord jusqu'au cinquième étage, traverser l'immeuble en direction du côté sud, passer devant les ascenseurs et entrer dans l'aire de réception par les doubles portes de verre (les « portes du corridor »).
- (iii) Enfin, la zone d'accès réservé dispose d'une sortie de secours située derrière le pavillon James. L'accès s'y fait également par carte.

Comme dernière information de base, avant de passer à la chronologie des événements, je crois qu'il serait utile de décrire la structure du Service de sécurité de McGill. Voici cette description.

1.3 Organisation de la sécurité à McGill

Dans sa page Web, le Service de sécurité de McGill définit sa mission en ces termes :

Le Service de sécurité de l'Université McGill a pour mandat d'assurer la protection et la sécurité des personnes et des biens de la collectivité universitaire.

À ces fins, le service fait de la prévention, distribue de l'information et conseille les membres et services de la collectivité tout en assurant une présence efficace.

L'autorité opérationnelle et de gestion des interventions en matière de sécurité à McGill repose entre les mains d'une petite équipe d'employés de McGill (« l'équipe de gestion des opérations »). Ces employés sont chargés des questions de prévention et de sécurité à l'échelle du campus et supervisent le travail des agents de sécurité

contractuels de l'agence privée Securitas. L'équipe de gestion des opérations est composée de cinq personnes, relevant toutes directement de M. Pierre Barbarie, directeur adjoint, Sûreté universitaire (Service de sécurité). Les membres de cette équipe ne sont pas en uniforme. Ils sont notamment chargés de planifier la sécurité des activités spéciales de l'université, sur le campus et à l'extérieur. Dans des situations d'urgence, ils gèrent également les activités du personnel de sécurité et ils interviennent directement sur les lieux de l'urgence. Outre cette équipe de gestion des opérations, deux employés du Service de sécurité de McGill se chargent des relations communautaires (« équipe des relations communautaires »). Cette équipe offre des services axés sur la prévention et la sensibilisation à la sécurité (comme des cours d'autodéfense, l'intervention non violente en situation d'urgence et la fourniture de conseils de sécurité à divers groupes et personnes). La création de l'équipe des relations communautaires, il y a un peu plus de dix ans, visait à mettre l'accent sur les dimensions de la prévention et des relations communautaires du mandat du Service de sécurité, plutôt que sur les pratiques de gestion des situations d'urgence utilisées dans le passé. Même si elle se concentre surtout sur la prévention, la sensibilisation à la sécurité et le partenariat avec la communauté universitaire, l'équipe des relations communautaires peut aussi être appelée, en cas d'urgence, à participer à des interventions directes sur le terrain. Le 10 novembre, ces sept personnes (les cinq membres de l'équipe de gestion des opérations et les deux membres de l'équipe des relations communautaires) ont participé activement à l'intervention qui a eu lieu. Dans le présent rapport, ces sept personnes seront appelées collectivement les « membres du groupe de gestion des opérations ».

En plus d'être assurés par le groupe de gestion des opérations, les services de sécurité sont fournis par des agents de sécurité employés par Securitas, agence privée dont les services ont été retenus par McGill. Ces agents demeurent des employés de Securitas, et portent l'uniforme de Securitas, à l'exception d'une casquette de baseball arborant l'écusson de l'Université McGill. Tous les agents de Securitas relèvent ultimement d'un capitaine de Securitas, qui est sous l'autorité directe de M. Chris Carson, membre principal du groupe de gestion des opérations, qui relève lui-même directement de M. Pierre Barbarie. Il ne s'agit pas d'une structure inhabituelle; d'autres universités gèrent leurs services de sécurité de cette manière, alliant ainsi une équipe de gestion de l'université et des agents de sécurité d'une agence privée. À McGill, on compte une équipe de base d'environ soixante-cinq agents qui font des quarts de travail au campus du centre-ville. En tout temps, on trouve jusqu'à une douzaine d'agents de Securitas sur le campus du centre-ville de McGill. De ces douze agents, deux travaillent au Centre

opérationnel de sécurité (COS) du pavillon Ferrier, dont le contrôleur, posté au pupitre de commande principal. Les autres sont affectés à la patrouille à pied ou en voiture, ou à des endroits fixes sur le campus. En plus du groupe principal régulier d'agents de sécurité de Securitas, McGill fait parfois appel à d'autres agents pour répondre à des besoins précis. Par exemple, à certains moments, de quinze à vingt autres agents sont en service de façon temporaire afin d'assurer la sécurité sur les divers chantiers de construction du campus du centre-ville, afin de protéger les piétons contre les risques de blessures. De même, pendant la grève de MUNACA, le nombre d'agents de Securitas travaillant pour McGill a été porté à vingt. Le 10 novembre, il n'y avait que six agents affectés à des tâches liées à la grève.

Dans le présent rapport, tous les agents de sécurité contractuels seront collectivement appelés « les agents de Securitas ». De plus, dans ce rapport, les membres du groupe de gestion des opérations et les agents de Securitas seront appelés collectivement « l'équipe de sécurité ».

L'équipe de sécurité suit des procédures normalisées d'exploitation (PNE) écrites, notamment en ce qui concerne les conflits de travail et la désobéissance civile. Les PNE du Service de sécurité de McGill font partie de la formation du groupe de gestion des opérations et des agents de Securitas. Tous les agents de Securitas qui effectuent des quarts de travail réguliers à McGill reçoivent une formation sur place relativement aux procédures d'exploitation particulières à la sécurité à McGill; la durée de cette formation peut être de soixante-quatre à cent quarante-quatre heures, selon le poste qu'ils occupent. De plus, tous les membres du groupe de gestion des opérations ont reçu une formation en interventions non violentes en situation d'urgence, et deux d'entre eux offrent cette formation à d'autres personnes sur le campus. Au cours des six derniers mois, une formation particulière sur la diversité sociale et les questions d'équité a été offerte aux membres du groupe de gestion des opérations.

Tous les appels au numéro du Service de sécurité de McGill (n° 3000) sont acheminés au Centre opérationnel de sécurité (COS) et sont traités selon ce que les circonstances exigent, notamment en dépêchant des membres de l'équipe de sécurité sur les lieux concernés. Les appels faits au 911 depuis un téléphone conventionnel sur le campus sont acheminés directement au répartiteur du 911 à Montréal, et surveillés par le COS de McGill aux fins de coordination des interventions du Service de sécurité de McGill avec les organismes de secours externes.

En plus d'assurer la supervision ultime de l'équipe de sécurité, M. Barbarie a pour mandat, en tant que directeur adjoint, Sûreté universitaire (Service de sécurité), de superviser les systèmes et la technologie de l'Université en matière de sécurité. Cette technologie permet de verrouiller et de déverrouiller sur le campus les locaux dont l'accès fait l'objet d'un contrôle central, particulièrement ceux qui comportent un accès par carte. Dans les immeubles où cette technologie est installée, il est possible d'offrir un accès par carte uniquement, ce qui permet aux gens d'entrer et de sortir à l'aide de leur carte, ou de procéder à un « verrouillage central », ce qui empêche habituellement les gens d'entrer ou de sortir.

Dans l'organigramme de l'Université, l'équipe de sécurité de M. Barbarie relève de M^{me} Louise Savard, directrice, Sûreté universitaire, et fait partie des services universitaires dirigés par Jim Nicell, vice-principal adjoint, et ultimement, par le vice-principal (administration et finances), Michael Di Grappa.

2. CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS

(Les heures sont indiquées entre parenthèses et sont approximatives.)

Dans l'après-midi du 10 novembre, une grande manifestation contre la hausse des droits de scolarité au Québec avait lieu au centre-ville de Montréal. De vingt mille à trente mille manifestants défilaient pacifiquement dans les rues de la ville, leur destination ultime étant le bureau de Montréal du premier ministre du Québec. Des douzaines de policiers contrôlaient les foules, bloquaient les rues et assuraient la sécurité des manifestants.

Entre-temps, deux des occupants du cinquième étage sont entrés dans le pavillon James (à 15 h). Ils se sont cachés dans des toilettes pendant environ une heure. La plupart des autres manifestants s'étaient rassemblés à l'angle de la rue University et de l'avenue des Pins, attendant un signal leur indiquant que la manifestation contre la hausse des droits de scolarité avait atteint l'angle des rues McGill College et Sherbrooke, à proximité du bureau du premier ministre Charest. Vers 16 h, ils ont reçu leur signal et se sont rendus jusqu'à la porte arrière du pavillon James. La porte arrière n'était pas verrouillée. Ils ont été rejoints dans le vestibule donnant sur la porte arrière par les deux manifestants qui s'étaient cachés à l'intérieur. Ce groupe de quatorze personnes (douze hommes et deux femmes) a ensuite emprunté l'escalier nord. On allègue que tous les occupants étaient des étudiants de McGill, mais je n'ai pas été en mesure de confirmer ce fait.

Au cinquième étage, le groupe a traversé le côté sud du pavillon pour entrer dans l'aire de réception. Il n'y avait personne au bureau de la réception. La plupart des occupants se sont placés, dans l'aire de réception, de façon à ne pas être vus par les membres du personnel qui se trouvaient dans le bureau du vice-principal exécutif (16 h 06). Deux ou trois occupants, craignant d'être reconnus, ou préoccupés par les conséquences néfastes possibles de leurs agissements, s'étaient couvert la tête avec des bandanas, des capuchons ou des chapeaux. L'un d'eux, à visage découvert, portait une bannière repliée, qui ressemblait à une longue perche à laquelle un morceau de tissu aurait été attaché. Un autre, qui était également à visage découvert, a frappé dans la vitre de la porte du vice-principal exécutif. Comme je l'ai déjà mentionné plus haut, l'accès au bureau du vice-principal exécutif est contrôlé par carte. Un membre du personnel du vice-principal exécutif a ouvert la porte. L'occupant a annoncé qu'il s'agissait d'une

« occupation pacifique » et il s'est placé ou a placé son pied de façon à empêcher la fermeture de la porte. Le membre du personnel a tenté de fermer la porte. Plusieurs occupants ont offert une résistance et ont maintenu la porte ouverte. Il n'y a pas eu de contact physique direct entre les occupants et le membre du personnel, bien que la porte ait heurté cette personne lorsque les occupants sont entrés dans la zone d'accès réservé et que celle-ci ait subi une ecchymose au bras. Les occupants n'ont pas touché aux membres du personnel du vice-principal exécutif ou de la principale.

Je tiens à souligner ici que l'occupation du cinquième étage du pavillon James n'était pas un événement spontané. Certains comptes rendus laissent entendre qu'elle était planifiée depuis trois semaines, mais je n'ai pas été en mesure de confirmer ce fait. Cependant, deux éléments laissent clairement entendre qu'il y a eu une certaine planification. Premièrement, les occupants sont arrivés au cinquième étage en portant une grande bannière, d'environ 2,5 mètres sur 3,5 mètres, fixée à une hampe de bambou. Elle portait l'inscription : « 10 nov. Occupons McGill ». Cette bannière avait été réalisée à l'avance dans le but précis de l'arborer à une fenêtre du cinquième étage; elle n'aurait pas pu être utilisée facilement dans une manifestation. Deuxièmement, au moins un des occupants du cinquième étage, accompagné d'une autre personne, était venu au pavillon James le 8 novembre 2011 pour reconnaître les lieux. L'un des occupants m'a également confié qu'ils avaient vu le plan de la zone d'accès réservé avant l'occupation.

Je veux également souligner qu'au moment où les occupants sont entrés de force dans la zone d'accès réservé, la principale Heather Munroe-Blum n'était pas à son bureau : elle avait pris un vol Toronto-Montréal à 16 h 01. Cependant, Susan Aberman (chef de cabinet de la principale), trois membres du personnel de la principale et deux membres du personnel du vice-principal exécutif travaillaient dans la zone d'accès réservé. Le vice-principal exécutif Anthony Masi, qui est le plus haut responsable des études après la principale, et dont le bureau est situé dans la zone d'accès réservé, présidait alors une réunion du Comité des politiques universitaires (CPU) au troisième étage du pavillon James. Le vice-principal exécutif adjoint, Morton Mendelson, dont le bureau est situé au sixième étage du pavillon James, assistait également à cette réunion. Le vice-principal (administration et finances) Michael Di Grappa était à son bureau, à l'autre extrémité du cinquième étage. Le vice-principal aux relations externes, Olivier Marcil, se trouvait également dans son bureau, au cinquième étage. Pierre Barbarie, le directeur adjoint de la sûreté universitaire (Service de sécurité), se trouvait au portail Roddick,

avec la plus grande partie de l'équipe de gestion des opérations, afin de surveiller l'évolution de la manifestation contre la hausse des droits de scolarité.

Lorsque les occupants ont ouvert la porte du bureau du vice-principal exécutif, au moins dix d'entre eux ont pénétré dans la zone d'accès réservé. Trois ou quatre occupants sont restés dans l'aire de réception. Le dernier occupant à entrer dans la zone d'accès réservé tenait la bannière. Quelques occupants portaient des bandanas, des chapeaux ou des capuchons, tandis que d'autres étaient à visage découvert. Personne ne s'est assis. Les dix occupants entrés dans la zone d'accès réservé se sont déplacés de bureau en bureau, passant des bureaux du vice-principal exécutif à celui de Susan Aberman. Au moins trois occupants sont entrés dans le bureau de la principale, à un moment ou à un autre. D'après un compte rendu non confirmé, un occupant entré dans le bureau de la principale a été vu en train de parcourir des documents de la principale. Des occupants ont ouvert une fenêtre en façade de l'immeuble et ont fait flotter la bannière qu'ils avaient apportée. Certains ont tenté de déplacer des meubles à des fins indéterminées, mais ils ont rapidement abandonné cette idée. Au moins un occupant a écrit sur Twitter que le bureau de la principale avait été occupé.

Tandis qu'ils se déplaçaient, les occupants répétaient à voix haute qu'il s'agissait d'une « occupation pacifique » et que les membres du personnel étaient libres de rester ou de partir. Collectivement, ils ont refusé de discuter de toute revendication ou demande avec les membres du personnel du cinquième étage. Les occupants ont placé une chaise contre la porte du bureau du vice-principal exécutif afin de la maintenir ouverte. Ils circulaient entre l'aire de réception et la zone d'accès réservé et ils ont commencé à aménager cet espace. Trois occupants se tenaient aux portes du corridor et maintenaient leur poids contre elles.

En moins de trois minutes, six appels ont été faits au Centre opérationnel de sécurité de McGill (n° 3000) depuis différents points du cinquième étage (entre 16 h 05 et 16 h 08). Au moins deux appels provenaient de membres du personnel du vice-principal exécutif. Un appel provenait d'un membre du personnel du vice-principal Olivier Marcil. Un appel pourrait avoir été fait par un membre du personnel de la principale. Au cours de l'un des appels, on a dit au Service de sécurité de McGill que les occupants constituaient « un vaste groupe, qu'ils bloquaient les portes et qu'il s'agissait vraiment d'une urgence ». Un membre du personnel de la principale a appuyé sur le bouton d'alarme, ce qui a immédiatement fait allumer un voyant lumineux au Centre opérationnel de sécurité.

Du point de vue du Service de sécurité, un signal provenant d'un bouton d'alarme exige une intervention immédiate. Deux membres de l'équipe de sécurité qui se trouvaient à l'intérieur du pavillon Ferrier ont été immédiatement dépêchés au cinquième étage du pavillon James (à 16 h 06). Le contrôleur a fait part de la situation à M. Chris Carson, membre le plus haut gradé du groupe de gestion des opérations. Depuis le cinquième étage du pavillon James, Susan Aberman a téléphoné au directeur adjoint, Sûreté universitaire (Service de sécurité), Pierre Barbarie. M. Barbarie s'est rendu du portail Roddick au pavillon James en compagnie de M. Carson et d'autres membres de l'équipe de gestion des opérations. Le pavillon James a été placé en accès par carte uniquement (à 16 h 08). Un membre du personnel du vice-principal exécutif a tenté de joindre celui-ci par courriel, mais le vice-principal exécutif n'a pas reçu le message, car son téléphone cellulaire se trouvait dans son bureau et il présidait alors une réunion du Comité des politiques universitaires (CPU) au troisième étage.

Le vice-principal Marcil et au moins un membre de son personnel, ayant vu et entendu les occupants envahir le cinquième étage, se sont rendus aux portes du corridor. Trois occupants maintenaient déjà les portes fermées en s'arc-boutant contre elles et ont continué à bloquer l'entrée. Le vice-principal Marcil a pu constater que les occupants avaient pénétré dans la zone d'accès réservé. Après avoir frappé à la porte et n'avoir pu se rendre dans l'aire de réception, le vice-principal Marcil, le membre de son personnel et un membre du personnel de garde sont entrés dans la zone d'accès réservé par l'issue de secours (à 16 h 08). Étant donné que les occupants ont bloqué les portes donnant sur le corridor pendant la plus grande partie de l'occupation, l'issue de secours a été empruntée plusieurs fois par les membres du personnel et de l'équipe de sécurité au cours de l'heure suivante pour se rendre dans la zone d'accès réservé.

Entre-temps, à l'extérieur du pavillon James, un petit groupe de manifestants se déplaçait du portail Roddick au pavillon James (à 16 h 08). Il semblerait que ce déplacement et d'autres semblables, par la suite, avaient été demandés par les occupants afin d'organiser une manifestation au square James pendant l'occupation. La présence de manifestants devant le pavillon James pourrait avoir été planifiée avec les occupants du cinquième étage avant l'occupation, mais je n'ai pas été en mesure de l'établir avec certitude. Il est avéré que les occupants du cinquième étage étaient en contact avec les manifestants qui se trouvaient à l'extérieur du pavillon James par téléphone cellulaire et par Twitter tout au long de la fin de l'après-midi du 10 novembre.

À l'intérieur de la zone d'accès réservé du cinquième étage, un membre du personnel a commencé à filmer les occupants à l'aide de son téléphone cellulaire. Ce membre du personnel a arraché le chapeau d'un occupant. Cet occupant (ci-après appelé « l'occupant A ») portait également un bandana. L'occupant A a crié qu'il s'agissait de voies de fait (à 16 h 09). Le membre du personnel a continué à filmer les occupants dans la zone d'accès réservé et l'aire de réception, en les raillant et en leur disant qu'ils devraient s'inquiéter des conséquences de leurs actes. Plusieurs occupants se sont couverts la tête et le visage ou ont tenté d'éviter de se faire filmer.

Les membres de l'équipe de sécurité (l'équipe des relations communautaires et trois agents de Securitas) ont gravi l'escalier sud, et les occupants les attendaient aux portes de l'escalier. Six ou sept occupants sont sortis de la zone d'accès réservé pour bloquer l'accès à l'aire de réception. Au moins trois occupants portaient un bandana et un chapeau ou un capuchon. Les membres de l'équipe de sécurité ont avisé les occupants qu'ils avaient reçu un signal d'alarme et qu'ils devaient se rendre à l'aire de réception. Les occupants leur ont physiquement bloqué l'accès à l'aire de réception et ont répété à voix haute qu'il s'agissait d'une « occupation pacifique » (à 16 h 10).

À ce moment, des rapports provenant du canal radio de l'équipe de sécurité indiquaient que davantage de manifestants se dirigeaient vers le pavillon James, depuis le portail Roddick (à 16 h 10).

À l'intérieur du pavillon James, trois membres du groupe de gestion des opérations sont arrivés aux portes donnant sur le corridor du cinquième étage. Trois occupants continuaient de bloquer ces portes. Les trois membres du groupe de gestion des opérations ont voulu se frayer un chemin vers l'aire de réception, en tentant de forcer les portes, mais en vain. Ils ont alors décidé de pénétrer dans la zone d'accès réservé par l'issue de secours (à 16 h 11). Entre-temps, le vice-principal Michael Di Grappa a rencontré Pierre Barbarie au quatrième étage du pavillon James, où ils ont discuté de la situation (à 16 h 12).

Un membre du groupe de gestion des opérations, qui se trouvait alors à l'intérieur de la zone d'accès réservé, a retiré la chaise qui maintenait ouverte la porte du bureau du vice-principal exécutif et a tenté de refermer la porte. Plusieurs occupants qui se trouvaient dans l'aire de réception sont retournés dans la zone d'accès réservé pour maintenir ouverte la porte du bureau du vice-principal exécutif (à 16 h 12). Depuis le palier de l'escalier sud du cinquième étage, trois membres de l'équipe de sécurité se

sont frayé un chemin parmi les occupants qui bloquaient l'accès aux portes de l'escalier, et sont entrés dans l'aire de réception. La plupart des occupants se sont rassemblés dans l'aire de réception; il y avait beaucoup de cris et de tension dans la pièce.

Un membre de l'équipe de sécurité surveillait la scène par les vitres des portes donnant sur le corridor, en présence de deux membres du personnel. Lorsqu'un membre du personnel a dit « qu'il faudrait probablement appeler la police », le membre de l'équipe de sécurité a appelé le Centre opérationnel de sécurité. Il a avisé le contrôleur qu'il faudrait appeler la police. Le contrôleur a fait le 911 et informé les services de police qu'il se trouvait de quinze à vingt manifestants à l'intérieur du pavillon James, que l'équipe de sécurité de McGill était sur place et qu'il était possible que davantage de manifestants arrivent (à 16 h 12). Dans la mesure où je peux le vérifier, il s'agit du seul appel fait au 911 pour demander de l'aide aux services de police par un membre de l'équipe de sécurité ou les autorités de McGill au cours de l'après-midi et de la soirée du 10 novembre.

Pierre Barbarie, qui se trouvait toujours au quatrième étage du pavillon James, a été prévenu du fait que la police avait été appelée. Il a envoyé un agent de Securitas à la rencontre des policiers au portail Milton et a donné comme directive de faire attendre les policiers à l'extérieur du pavillon James jusqu'à ce qu'il les autorise à y entrer (à 16 h 12).

Entre-temps, un membre de l'équipe de sécurité a fermé la porte du bureau du vice-principal exécutif et celle-ci s'est automatiquement verrouillée. Deux membres de l'équipe de sécurité sont restés dans l'aire de réception avec douze des occupants. Au moins cinq autres membres de l'équipe de sécurité se trouvaient dans la zone d'accès réservé. Seulement deux occupants (l'occupant A, déjà mentionné, et l'occupant B, un autre d'entre eux) sont restés dans la zone d'accès réservé (à 16 h 12). Alors que l'occupant A portait un chapeau et un bandana, l'occupant B était à visage découvert. L'occupant A s'est précipité dans le bureau de la principale et s'est assis à son bureau. L'occupant B se tenait debout dans le bureau de la principale. Les deux occupants se sont fait dire à voix haute de quitter les lieux. L'occupant B a précisé qu'il souffrait d'ostéoporose et il a dit d'une voix forte de ne pas lui toucher. Un membre de l'équipe de sécurité a empoigné son blouson et l'a bousculé pour le faire sortir du bureau de la principale, et lui faire traverser la suite du vice-principal exécutif jusqu'à la porte de celui-ci. Les autres occupants qui se trouvaient dans l'aire de réception se sont

rassemblés à la porte du bureau du vice-principal exécutif. Il y a eu beaucoup de cris et de bousculades (à 16 h 13). L'occupant B a été refoulé, toujours debout, dans l'aire de réception, et la porte du bureau du vice-principal exécutif a été refermée.

Alors qu'on expulsait l'occupant B de la zone d'accès réservé, l'occupant A a refusé de quitter le bureau de la principale. Il s'est assis dans le fauteuil de la principale pendant soixante à quatre-vingt-dix secondes. Un membre de l'équipe de sécurité a alors fait basculer le fauteuil et l'occupant A est tombé sur le sol. Un membre de l'équipe de sécurité a tiré l'occupant A par le bras et l'a traîné sur le sol à l'extérieur du bureau de la principale, en traversant la suite du vice-principal exécutif. L'occupant A a réussi à se libérer de la poigne de l'agent de sécurité et s'est assis contre le mur à proximité de la porte du bureau du vice-principal exécutif, mais toujours dans la zone d'accès réservé. Trois membres de l'équipe de sécurité l'ont alors soulevé, l'un d'entre eux en tenant son dos, et les deux autres, en tenant ses pieds. La porte du bureau du vice-principal exécutif a été ouverte. Une fois de plus, les occupants se sont rassemblés à la porte. Et il y a eu encore beaucoup de cris et de bousculades (à 16 h 14). Trois membres de l'équipe de sécurité ont transporté l'occupant A par l'embrasure de la porte. Il s'est agrippé au cadre de porte et s'est énergiquement opposé à son expulsion. Au milieu de tout ce brouhaha, l'occupant A a été déposé sur ses pieds dans l'aire de réception, mais il semblait avoir perdu l'équilibre et il est tombé vers l'avant, comme s'il avait été poussé par-derrière. La porte du bureau du vice-principal exécutif a ensuite été refermée. L'occupant A est resté sur le sol quelques minutes, hors d'haleine.

À 16 h 14, l'occupation de la zone d'accès réservé était terminée; elle avait duré huit minutes. Je n'ai découvert aucune preuve convaincante du fait qu'il y ait eu des coups de poing ou de pied, que ce soit par les occupants ou par les membres de l'équipe de sécurité. Il y a eu beaucoup de bousculades, et il est indéniable que les membres de l'équipe de sécurité ont eu recours à la force pour expulser deux des occupants de la zone d'accès réservé. L'un d'eux a été poussé hors de la zone, sur ses pieds. L'autre a été transporté. Je n'ai recueilli aucun élément probant du fait que la force ait été utilisée contre l'un des douze autres occupants. Cependant, l'équipe de sécurité a joué des coudes pour se rendre dans l'aire de réception, et les occupants s'y sont opposés activement (au moins l'un d'entre eux en levant les mains dans les airs). Aucun des occupants du cinquième étage n'a été touché par qui que ce soit après 16 h 14.

De 16 h 14 à 17 h 35, les quatorze occupants sont restés dans l'aire de réception. Les membres de l'équipe des relations communautaires étaient avec eux, et se tenaient

près du bureau de la réception. L'un des agents de Securitas se tenait près des portes de l'escalier. Trois occupants bloquaient toujours de leur poids les portes donnant sur le corridor. Pendant cette période, personne n'a dit aux occupants qu'ils étaient détenus, et aucun des occupants n'a été retenu physiquement par qui que ce soit. Un membre de l'équipe de sécurité a dit aux membres du groupe qu'ils pouvaient et qu'ils devraient quitter les lieux. Comme il se trouvait trois membres de l'équipe de sécurité dans l'aire de réception avec les occupants, il se peut qu'il ait été ambigu pour les occupants de savoir s'ils étaient autorisés à partir. Par la suite, l'un des occupants m'a dit qu'à ce moment-là, il n'avait pas songé à quitter les lieux.

Quoi qu'il en soit, dans les trente minutes qui ont immédiatement suivi l'expulsion des deux occupants de la zone d'accès réservé, plusieurs occupants ont fait les cent pas dans l'aire de réception, tout en communiquant avec le monde extérieur. De multiples messages électroniques ont été envoyés, disant que les membres de l'équipe de sécurité étaient ou avaient été violents et qu'ils faisaient ou avaient fait usage d'une force excessive. Un occupant a écrit sur Twitter : « Des étudiants violemment assaillis par des gardiens de sécurité à l'OCCUPATION DU BUREAU DE LA PRINCIPALE ». Une occupante a fait un appel téléphonique au cours duquel elle disait qu'elle participait à l'occupation du cinquième étage du pavillon James, que les gardiens de sécurité avaient été violents, et que les occupants avaient obtenu le numéro pour accorder une entrevue en direct à CKUT. L'entrevue n'a pas eu lieu à ce moment.

À 16 h 18, de vingt à trente manifestants se tenaient devant la porte avant du pavillon James. Davantage de manifestants se sont détachés du groupe principal au portail Roddick pour se diriger vers le pavillon James (à 16 h 19). Plusieurs manifestants ont tiré sur la porte avant du pavillon James Building, tentant de forcer la serrure magnétique. Une trentaine de manifestants se trouvaient à la porte arrière du pavillon James, tentant, eux aussi, de pénétrer dans l'immeuble (à 16 h 19).

Un membre du personnel du vice-principal exécutif a essayé, deux autres fois, de joindre celui-ci (par courriel et par téléphone cellulaire), mais sans succès (à 16 h 15 et à 16 h 19). Le vice-principal Di Grappa a composé le numéro du téléphone cellulaire du vice-principal exécutif adjoint Mendelson (à 16 h 19). Prévenu de l'occupation, le vice-principal exécutif adjoint a quitté la réunion du Comité des politiques universitaires (CPU) qui se déroulait au troisième étage du pavillon James. Le vice-principal exécutif Masi n'a pas été mis au courant de la situation et a continué à présider la réunion. Le vice-principal exécutif adjoint Mendelson s'est rendu au cinquième étage et est entré

dans l'aire de réception depuis la porte donnant sur l'escalier (à 16 h 22). Les occupants se tenaient debout, faisaient les cent pas, téléphonaient et envoyaient des messages textes. Seulement deux ou trois occupants couvraient encore leur visage ou leur tête. Le vice-principal exécutif adjoint Mendelson a discuté avec les occupants jusqu'à 16 h 28, puis a quitté l'aire de réception. Il est ensuite descendu au quatrième étage, il a remonté l'escalier nord, puis est entré dans la zone d'accès réservé par l'issue de secours.

À 16 h 24, un agent de Securitas a signalé qu'un groupe de manifestants avait tenté de pénétrer dans le pavillon Leacock et a confirmé que toutes les portes de ce pavillon avaient été verrouillées. D'après d'autres rapports, les manifestants avaient tenté d'entrer dans le pavillon James par la porte sud-ouest. D'autres avaient sauté dans les puits des fenêtres du rez-de-chaussée du pavillon James (à 16 h 28). On entendait beaucoup de cris à l'extérieur de chacune des portes du pavillon James et la tension croissait.

À l'intérieur, dans l'aire de réception, les occupants continuaient à communiquer avec le monde extérieur à l'aide leurs téléphones. Certains cassaient la croûte. L'ambiance semblait plus détendue (de 16 h 29 à 16 h 44). L'un des occupants a accordé une interview téléphonique à CKUT (de 16 h 37 à 16 h 44). L'interview n'a pas été diffusée avant 17 h 50.

À la manifestation contre la hausse des droits de scolarité, à l'angle des rues McGill College et Sherbrooke, des gens dans la foule invitaient les autres à « occuper McGill ». Un agent de sécurité a signalé qu'un groupe de gens, entrant par le portail Milton, s'était joint au groupe du square James (de 16 h 30 à 16 h 35).

Au portail Roddick, deux policiers dans une autopatrouille ont rencontré des membres de l'équipe de sécurité et ont déclaré qu'ils répondaient à un appel fait au 911 (environ 20 minutes auparavant). Accompagnés d'un membre de l'équipe de sécurité, les deux policiers (l'un à pied, et l'autre, en voiture) se sont déplacés du portail Roddick à la zone située en face du pavillon McConnell de génie, puis du côté est du pavillon James (à 16 h 36). Deux autres policiers, arrivés en voiture sur le campus par le portail Milton, sont venus à leur rencontre, après avoir téléphoné au COS de McGill pour se renseigner sur l'itinéraire. Cette deuxième autopatrouille avait été demandée par la police en renfort de la première. Un membre de l'équipe de sécurité a conduit les quatre policiers à la porte arrière du pavillon James. Là, une trentaine de manifestants ont

bloqué la porte et formé une chaîne humaine pour interdire l'accès à l'immeuble. Les policiers et le membre de l'équipe de sécurité sont entrés dans le pavillon James par l'Annexe, après qu'un manifestant eut échoué sa tentative de bloquer cette porte. Ils se sont rendus au cinquième étage et sont entrés dans la zone d'accès réservé par l'issue de secours (à 16 h 45). Les policiers n'ont pas été en contact avec les occupants à ce moment.

Craignant une occupation simultanée de plusieurs immeubles, les membres de l'équipe de sécurité de McGill ont placé les pavillons Dawson, Leacock ainsi que le Musée Redpath en mode d'accès par carte uniquement (à 16 h 37). À l'entrée principale du pavillon James, des manifestants en colère ont exigé d'entrer, disant qu'ils avaient été informés du fait que les occupants du cinquième étage avaient été battus et étaient détenus contre leur gré par l'équipe de sécurité de McGill. La tension montait. À ce moment, il a été estimé qu'environ cent vingt manifestants étaient rassemblés entre la porte principale et la porte sud-ouest. Les trois membres de l'équipe de sécurité qui se tenaient à l'entrée principale du pavillon James étaient cloués à cet emplacement. Environ une douzaine de manifestants se tenaient très près de l'entrée principale, formant une chaîne humaine (à 16 h 43).

À l'intérieur du pavillon James, un membre du personnel du vice-principal exécutif s'est rendu à la réunion du Comité des politiques universitaires (CPU) pour prévenir le vice-principal exécutif de la situation qui prévalait au cinquième étage (à 16 h 46). Le vice-principal exécutif a immédiatement quitté la réunion, s'est rendu au cinquième étage par l'escalier nord et est entré dans la zone d'accès réservé par l'issue de secours. Il n'a pas parlé à des occupants et n'en a pas rencontré. Les quatre policiers se trouvaient déjà dans le bureau de la principale, en compagnie des dirigeants de l'équipe de sécurité, de Susan Aberman, du vice-principal Di Grappa, du vice-principal Marcil et du vice-principal exécutif adjoint Mendelson (à 16 h 48). À un certain moment au cours de la discussion, les policiers ont avisé le vice-principal exécutif du fait que les forces policières seraient en mesure d'expulser les occupants si les dirigeants de l'Université le désiraient. Le vice-principal exécutif était convaincu que la situation pouvait être résolue sans que la police expulse les occupants.

Vers 16 h 45, les membres du personnel de la principale et du vice-principal exécutif ont tenté de quitter les lieux par la porte arrière du pavillon James, accompagnés par un membre de l'équipe de sécurité, mais toutes les issues étaient bloquées par des manifestants. Les membres du personnel sont retournés à la zone d'accès réservé (à

16 h 49). Plusieurs personnes travaillant aux divers étages du pavillon James et qui s'apprêtaient à quitter les lieux pour le reste de la journée, étaient confuses à propos de ce qui se passait à l'intérieur et à l'extérieur de l'immeuble (ou n'en avaient pas entendu parler) et se demandaient si elles devaient rester à leur bureau ou tenter de partir. Ceux qui ont essayé de partir se demandaient s'il y avait une sortie qui était sûre.

À l'angle des rues McGill College et Sherbrooke, une personne munie d'un mégaphone a annoncé l'occupation des locaux de McGill et a invité les manifestants à participer à un rassemblement de soutien. D'importants groupes de manifestants se sont détachés de la foule et se sont rendus sur le campus. Une personne a appelé le Service de sécurité de McGill et a demandé, en français : « Où se trouve le pavillon James? » (à 16 h 49).

À 16 h 49, après s'être fait dire par des gens qui se trouvaient à l'extérieur du pavillon James que la police était entrée dans l'immeuble, les occupants du cinquième étage se sont assis en cercle en se tenant par les bras. Les trois occupants qui bloquaient les portes du corridor depuis le début de l'occupation ont quitté leur poste et ont rejoint les autres dans le cercle.

Au même moment, un membre du personnel qui travaille au pavillon James est sorti par la porte sud-ouest, malgré la présence d'un nombre important de manifestants à l'extérieur. En sortant, il s'est fait insulter par les manifestants et il a été frappé au cou par un petit objet. Une fois ouverte, la porte sud-ouest (une porte automatique) est demeurée ouverte assez longtemps pour que quelques manifestants puissent se glisser à l'intérieur. Il y a eu une brève lutte entre eux et un gardien de sécurité qui tentait de maintenir la porte fermée. Les manifestants ont fini par avoir le dessus, et le gardien est tombé par terre. De vingt à trente manifestants se sont alors rués dans cette zone. L'un des manifestants, qui se trouvait à l'avant du groupe, est entré violemment en collision avec un membre de l'équipe de sécurité qui venait d'arriver pour bloquer l'accès au deuxième étage. Le manifestant est tombé par terre (à 16 h 49). Le membre de l'équipe de sécurité a empêché ce groupe de s'avancer dans le corridor du deuxième étage. Ces manifestants (« les occupants du deuxième étage ») se sont assis par terre (à 16 h 51). À l'extérieur, le groupe de manifestants a continué à grossir dans l'espace situé entre l'entrée principale et la porte sud-ouest.

À ce moment, plusieurs immeubles se trouvant dans le périmètre du campus principal avaient été mis en mode d'accès par carte uniquement. Le Centre opérationnel de

sécurité de McGill commençait à recevoir des appels de membres de la communauté de McGill qui éprouvaient de la difficulté à entrer dans les divers pavillons ou à en sortir. Plusieurs personnes ont signalé être incapables de se rendre à leur bureau ou à leur laboratoire. Une personne a signalé avoir été coincée dans la cage d'escalier située entre le pavillon des Arts et le pavillon Ferrier, sans accès à une sortie possible.

Vers la même heure (16 h 50), un groupe de dix à quinze policiers à bicyclette est entré sur le campus par le portail Milton. D'après l'ensemble de l'information dont je dispose, je ne peux pas expliquer avec certitude la présence de ce groupe de policiers à bicyclette. Une chose est sûre : à ce moment, de vastes contingents de policiers se trouvaient déjà à proximité du campus de McGill, car ils surveillaient la manifestation contre la hausse des droits de scolarité à l'angle des rues McGill College et Sherbrooke. Il est possible que les quatre policiers qui ont répondu à l'appel fait au 911 concernant l'occupation du cinquième étage aient fait part à leur supérieur de ce qu'ils avaient vu au square James. Il est également possible (en fait, il s'agit de l'explication la plus plausible, d'après l'information dont je dispose) que la police ait considéré le nombre croissant de manifestants au square James comme une conséquence de la manifestation contre la hausse des droits de scolarité qui avait lieu à l'angle des rues Sherbrooke et McGill College. Quoi qu'il en soit, aucun élément probant ne vient étayer la thèse selon laquelle ce groupe de policiers à bicyclette aurait été invité sur le campus par des membres de l'équipe de sécurité ou par des membres de l'administration de l'Université. Cela dit, il est établi que lorsque les policiers sont arrivés, un membre de l'équipe de sécurité de McGill leur a parlé et leur a décrit la situation en leur disant qu'il y avait « 15 occupants au cinquième étage du pavillon James, et de 15 à 20 autres occupants au deuxième étage du pavillon James ».

Six ou sept policiers à bicyclette se sont dirigés vers la foule rassemblée devant le pavillon James. Les autres policiers sont restés du côté est du square, près du pavillon Wilson. Les témoignages diffèrent sur les événements qui ont suivi. Certains disent que ces policiers ont foncé sur la foule et ont violemment assailli les manifestants en redressant leur bicyclette à la verticale et en frappant les manifestants avec la roue avant. Par ailleurs, d'après le Service de police de Montréal, la bicyclette de l'un des policiers aurait été saisie et emportée par des manifestants au cours de la confrontation. Au moins une roue de bicyclette a par la suite été utilisée par la foule comme projectile. Bien que je n'aie pas à tirer de conclusions à ce sujet, je trouve quelque peu improbable que six ou sept policiers à bicyclette aient violemment chargé une foule de plusieurs douzaines de manifestants, étant donné le risque qu'ils auraient

couru en faisant cela. D'après une troisième série de témoignages, les policiers à bicyclette se seraient déplacés parmi la foule de manifestants, cherchant peut-être à se rendre à la porte sud-ouest. Ils ont dû faire face à de la résistance, et ont placé leurs bicyclettes à la verticale comme mesure défensive alors qu'ils reculaient, utilisant aussi du gaz poivré pour maintenir les manifestants à distance (à 16 h 52). Ces témoignages constituent le plus gros des comptes rendus à cet effet, et ils sont confirmés par des vidéos, qui sont actuellement du domaine public, et qui montrent la confrontation. Ces vidéos montrent qu'à mesure que les policiers s'avançaient lentement dans la foule, les manifestants scandaient : « Une chaîne humaine! ». La clameur de la foule s'amplifiait, un avertisseur sonore a été entendu plusieurs fois, certains manifestants ont crié : « Pas de violence! », et d'autres personnes qui se trouvaient au square James se sont précipitées vers la foule. Les policiers se sont alors retirés de la foule en tenant leurs bicyclettes à la verticale, alors que certains manifestants lançaient divers projectiles dans leur direction. Les policiers à bicyclette se sont repliés en descendant la pente et en retournant au portail Milton. La foule a exprimé sa joie et les a suivis jusqu'au bas de la pente. Un témoin a décrit ce moment comme un « incroyable regain d'énergie » pour les manifestants.

À 16 h 57, un membre du Service de police de Montréal a téléphoné au COS de McGill et a prévenu l'agent de garde que la police détenait de l'information indiquant que des manifestants tentaient d'occuper les locaux de McGill, et a incité l'équipe de sécurité de McGill à faire preuve de vigilance. L'agent du COS a répondu que le Service de sécurité de McGill était au courant de l'occupation, qui avait débuté environ une heure plus tôt, et qu'il y avait de quinze à vingt occupants au cinquième étage, un petit groupe au deuxième étage du pavillon James, et plus de cent vingt manifestants aux alentours du pavillon James. La conversation a pris fin sans qu'il y ait demande d'aide auprès du Service de sécurité de McGill. Dans la mesure où je peux le déterminer, la conversation n'est pas allée au-delà de cet échange entre un policier et l'agent du Centre opérationnel de sécurité de McGill.

D'après les renseignements que j'ai obtenus, il est fort probable que la confrontation initiale avec les policiers à bicyclette ait été à l'origine de l'arrivée du Groupe d'intervention de la police de Montréal. Je n'ai découvert aucune preuve que la présence de ce groupe ou que ses actes subséquents aient été demandés par le Service de sécurité de McGill ou par les autorités de l'Université. Quelques minutes après le repli des policiers à bicyclette, un groupe d'environ vingt-cinq policiers portant des casques, des boucliers et des matraques est entré par le portail Milton. Les

policiers frappaient leur bouclier de leur matraque, ce qui produisait un son impressionnant. Ce bruit a été entendu pendant plusieurs minutes, et rythmait la progression de l'escouade. Un hélicoptère de police survolait les lieux. Un autre groupe de vingt-cinq à cinquante policiers équipés de la même façon se sont également avancés depuis le portail Roddick en direction du pavillon Macdonald de génie et du pavillon Dawson (à 16 h 58). Le premier groupe de policiers a formé un cordon perpendiculaire au pavillon James et a gravi la pente. Lorsque le cordon de policiers est arrivé à l'entrée principale, les policiers ont vaporisé du gaz poivré de très près pour déloger les manifestants qui bloquaient la porte. Trois membres de l'équipe de sécurité de McGill qui se tenaient à la porte ont également reçu du gaz poivré. La foule a été repoussée vers les pavillons Ferrier et Dawson. Certains manifestants ont été vus en train de ramasser des matériaux de construction et des palettes sur les chantiers entourant le pavillon James (à 16 h 58). Des projectiles ont été lancés en direction du cordon de police. Un certain nombre de manifestants se sont assis près du cordon de policiers. Ces policiers se sont tenus immobiles pendant un moment, puis ils ont continué à avancer, en repoussant les manifestants de leurs boucliers et de leurs matraques, progressant pas à pas.

Un policier qui se trouvait derrière le cordon a demandé à un membre de l'équipe de sécurité si les autorités de McGill voulaient que les occupants du deuxième étage soient expulsés. Un membre haut gradé de l'équipe a répondu par radio que la police devrait attendre pour le moment et que le Service de sécurité de McGill tentait de régler la situation qui prévalait au cinquième étage (à 17 h 02). Le cordon de policiers s'est formé de nouveau au sommet de la côte, du côté ouest du square James (à 17 h 06). Un avertissement a été lancé au moyen d'un mégaphone utilisé par la police. De cinquante à soixante-quinze membres du Groupe d'intervention de la police ont alors repoussé les manifestants vers le bas de la pente, en direction de l'est, à l'aide de leurs boucliers, de leurs matraques et de gaz poivré, en progressant pas à pas. Des observateurs, des spectateurs et des gens qui sortaient du pavillon McConnell de génie ont également été repoussés vers le portail Milton. Au moins quelques personnes ont signalé avoir été frappées par une matraque. Dans un reportage en direct, CKUT a annoncé que des « centaines de policiers de l'escouade antiémeute » se trouvaient au pavillon James et que les occupants du cinquième étage alléguaient avoir été brutalisés. Le reportage incitait tous les étudiants à se rendre au square James et à appuyer l'occupation (à 17 h 09). Au square James, parmi les injures et les insultes criées aux policiers, on pouvait entendre plusieurs manifestants dire qu'ils étaient pacifiques. D'autres demandaient de l'eau, après avoir été aspergés de gaz poivré.

Certains se tenaient les mains dans les airs alors que la foule était repoussée en bas des escaliers du square James, vers le portail Milton. Le pavillon McConnell de génie a été verrouillé par le Service de sécurité de McGill.

À l'intérieur du pavillon James, les occupants du deuxième étage qui étaient assis dans le corridor se sont levés et se sont rendus dans la zone du vestibule, entre les deux portes, bloquant ainsi l'accès à l'immeuble (à 17 h 07). Certains d'entre eux sont restés là plus de vingt minutes.

En dépit du verrouillage de l'immeuble, plusieurs personnes ont réussi à entrer dans le pavillon McConnell de génie. Certains cherchaient un endroit pour rincer le gaz poivré de leur visage et de leurs yeux. Le portier a signalé que des gens maintenaient les portes du pavillon ouvertes et qu'il ne pouvait pas assurer la sécurité des lieux (à 17 h 14). Le Groupe d'intervention de la police a ensuite bloqué l'entrée du pavillon McConnell (à 17 h 14).

À la suite de l'intervention de la police visant à dégager le square James et les environs, une foule dense s'est formée au bas du square James. Un cordon de police a brièvement foncé sur la foule et a fait déplacer celle-ci vers le portail Milton.

À la porte sud-ouest du pavillon James, un policier a demandé à un membre de l'équipe de sécurité si les occupants du deuxième étage (qui se tenaient alors dans l'espace compris entre les deux portes) devraient être expulsés. Un dirigeant de l'équipe de sécurité a répondu par radio que la priorité était encore accordée aux occupants du cinquième étage, et que cette situation devait être réglée en premier (à 17 h 17). Les policiers qui étaient au cinquième étage et ceux qui se trouvaient à l'extérieur de la porte sud-ouest communiquaient à l'aide de téléphones cellulaires appartenant à deux membres de l'équipe de sécurité de McGill.

À 17 h 20, le vice-principal exécutif, Anthony Masi, et le vice-principal exécutif adjoint, Morton Mendelson, sont entrés dans l'aire de réception du cinquième étage. Les occupants étaient assis en cercle, se tenant par les bras, depuis 30 minutes. Ils ont demandé aux occupants de quelle façon ils voulaient que l'occupation se termine. Les occupants ont répondu qu'ils voulaient quitter l'immeuble sains et saufs, sans faire l'objet de sanctions disciplinaires ou d'accusations criminelles. Le vice-principal exécutif et le vice-principal exécutif adjoint ont quitté l'aire de réception pour réfléchir à cette demande (à 17 h 23). L'un des occupants a écrit sur Twitter : « Essayons d'obtenir

notre libération. » Un haut gradé de l'équipe de sécurité qui se trouvait au cinquième étage a informé un membre de l'équipe de sécurité en poste au deuxième étage que les occupants du cinquième étage partiraient probablement d'eux-mêmes (à 17 h 23).

À l'extérieur, les policiers ont dirigé la foule vers la rue Milton. Ils ont lancé ce qui semblait être une grenade de caoutchouc produisant un bruit fort et dégageant un gaz irritant. À l'angle des rues University et Milton, les policiers ont formé un cordon (à 17 h 25). La foule de manifestants était rassemblée devant le cordon de policiers. Certains manifestants étaient assis ou agenouillés directement face au cordon policier, alors que d'autres étaient debout et tournaient en rond. Les policiers ont annoncé en anglais et en français que la foule devait se disperser immédiatement. Des manifestants ont scandé des slogans et crié. Les policiers ont annoncé, une fois de plus, à l'aide d'un mégaphone, qu'ils n'accorderaient pas d'autre chance et qu'ils utiliseraient toute la force nécessaire pour disperser la foule. Les manifestants ont continué à scander des slogans et à crier.

À 17 h 29, le vice-principal exécutif Masi et le vice-principal exécutif adjoint Mendelson sont retournés à l'aire de réception et ont confirmé que les occupants auraient droit à un « sauf-conduit » : ils n'auraient à faire face à aucune accusation criminelle ou mesure disciplinaire. Les occupants du cinquième étage ont demandé le même genre d'amnistie pour les occupants du deuxième étage. Après de brèves délibérations, le vice-principal exécutif et le vice-principal exécutif adjoint ont accepté ces conditions. Entre-temps, un membre de l'équipe de sécurité lisait aux occupants du deuxième étage, en anglais et en français, un avis d'expulsion. Tous les occupants du deuxième étage ont alors quitté l'immeuble (à 17 h 30). Au cinquième étage, tous les occupants se sont levés et ont quitté les lieux accompagnés du vice-principal exécutif Masi, du vice-principal exécutif adjoint Mendelson, de quatre policiers et de quelques membres de l'équipe de sécurité. Ils ont descendu l'escalier nord en direction du deuxième étage. Dans le vestibule du deuxième étage, ils ont vu un cordon de police. Sept ou huit occupants avaient le visage couvert. Ils ont quitté le pavillon James par la porte arrière, indemnes (à 17 h 35).

Quelques instants plus tôt, à l'angle des rues University et Milton, le Groupe d'intervention de la police avait foncé sur la foule rassemblée dans la rue Milton et avait pourchassé les manifestants jusqu'à la rue Durocher, en s'arrêtant à chaque pâté de maisons entre les rues University et Durocher. La poursuite a continué jusqu'à 17 h 39. À 17 h 45, la foule s'était dispersée, et le Groupe d'intervention, accompagné de quatre

policiers à cheval, est retourné au campus, en direction du portail Roddick. De nombreux manifestants qui avaient affronté l'escouade antiémeute au square James se sont rassemblés dans les divers bureaux d'organisations étudiantes établies sur le campus, et ont reçu de l'aide et du soutien tout au long de la soirée.

Par ailleurs, à 17 h 45, l'avion à bord duquel se trouvait la principale a atterri à Montréal et celle-ci a communiqué avec son bureau. Elle a appris la tentative d'occupation de son bureau qui avait débuté au moment où elle montait dans l'avion, et la série d'événements qui avait suivi. Par téléphone à haut-parleur, elle a discuté des événements avec les administrateurs principaux réunis dans son bureau.

Vers la même heure, on a lentement commencé à redonner l'accès aux immeubles se trouvant dans le périmètre du campus principal, à l'exception des pavillons James et McConnell. Plusieurs membres du personnel du pavillon James ont déclaré avoir pu quitter les lieux à 17 h 45. Des étudiants qui tentaient d'entrer au pavillon Leacock pour y passer un examen ou y suivre un cours se sont fait demander leur carte d'identité. Certains avaient été refoulés plus tôt. Les organisateurs d'une conférence sur le handicap au pavillon Leacock (qui devait débiter à 18 h) se sont vu d'abord refuser l'accès à l'immeuble, et on a signalé que les gens qui voulaient y assister se sont fait éconduire, ou se sont fait dire que la conférence était annulée ou se sont fait dire de revenir plus tard. Le transport de gens handicapés qui voulaient assister à cette conférence a également été perturbé.

À 18 h 15, le calme était revenu sur le campus.

3. RECOMMANDATIONS

Les paramètres du mandat de cette enquête prévoyaient que je devrais faire « toutes les recommandations que je jugeais appropriées concernant les pratiques, les processus et les politiques relevant du contrôle et de la compétence de l'Université McGill ». L'objectif est de « permettre à McGill de tirer des leçons des événements survenus le 10 novembre 2011 et de prendre les mesures nécessaires pour éviter que cela ne se reproduise ». Comme je l'ai déjà dit, mon point de vue est résolument tourné vers l'avenir.

Conformément au mandat qui m'a été confié, j'ai tenté de fonder mes recommandations sur les événements survenus le 10 novembre et sur les mesures qui pourraient être prises pour éviter leur répétition. À la lumière des leçons qui ont été tirées, j'exposerai dans les paragraphes qui suivent des commentaires et des principes directeurs et, en deuxième lieu, je formulerai des recommandations précises concernant les domaines suivants : (i) la portée et la signification de la libre expression et des réunions pacifiques sur le campus; (ii) la nature et la portée des services de sécurité sur le campus; et (iii) les relations externes de l'Université, en portant une attention particulière à la présence des forces policières sur le campus.

3.1 Commentaires et principes directeurs

Au cours du dernier mois, j'ai reçu des témoignages oraux et écrits exprimant des préoccupations, de la méfiance, un malaise, des craintes, de la peine et de l'indignation. Certains témoignages faisaient directement allusion aux événements du 10 novembre, alors que d'autres abordaient des questions contextuelles plus vastes, notamment celles que j'ai mentionnées dans la première partie du présent rapport. Maintenant que la chronologie des événements du 10 novembre a été éclaircie dans le présent rapport, les membres de la communauté de McGill peuvent procéder à leur propre évaluation des liens de causalité, le cas échéant, entre les questions contextuelles plus vastes et ce qui s'est produit ce jour-là. Faire des recommandations relatives à ces plus vastes questions contextuelles dépasse le cadre de mon mandat.

Cela dit, de toute évidence, les événements du 10 novembre, quelles qu'en soient les causes directes ou éloignées, ont laissé des blessures qu'il faut guérir. Les témoignages que j'ai reçus révèlent la nécessité d'une certaine catharsis au sein de

l'Université, en réaction aux expériences et aux sentiments vécus par un grand nombre de personnes. Ce processus, entamé dans les jours qui ont suivi le 10 novembre, suscite l'engagement des étudiants, du personnel, du corps professoral et de la haute direction dans un dialogue public sur la nature, les conséquences et la signification de ces événements. De plus, dans le cas de certains interlocuteurs, la participation à cette enquête ou à l'enquête étudiante, et l'occasion de formuler et de fournir un compte rendu personnel des événements du 10 novembre pourraient faire partie du processus en cours. Par ailleurs, j'espère que la publication de ce rapport fournira d'autres occasions d'entamer des discussions ouvertes, franches et productives visant à rétablir la confiance mutuelle entre les différentes composantes de la communauté de McGill qui auraient pu subir les conséquences néfastes des événements du 10 novembre.

D'autres gestes importants et symboliques pourraient être envisagés pour rebâtir cette confiance mutuelle. Certains des témoignages que j'ai reçus mettent l'accent sur la construction sociale de l'espace sur le campus de l'Université. Ils attirent l'attention sur le fait que, depuis le déménagement du Point de service des étudiants du pavillon James à l'avenue McTavish, le pavillon James n'abrite plus beaucoup de services aux étudiants, et est devenu essentiellement, voire exclusivement, un immeuble administratif. Il faudrait songer à des façons positives et constructives dont la communauté pourrait se réappropriier l'espace physique du pavillon James, peut-être en rendant les installations rénovées du troisième étage accessibles à des organismes étudiants et communautaires à l'occasion d'événements qui s'y prêtent. D'autres ont suggéré que la zone faisant face au pavillon James soit rebaptisée d'un nom reconnaissant le lien entre l'administration et le reste de la communauté de McGill. Ces propositions méritent d'être prises au sérieux, dans le cadre de l'effort général visant à rebâtir la confiance et le respect mutuels qui doivent exister entre les différentes composantes de l'Université.

Les recommandations que je présente ci-dessous sont davantage ciblées. Les grands thèmes sous-jacents à mes propositions sont la clarté et la communauté. Les événements du 10 novembre révèlent qu'il existe beaucoup d'incertitude à l'intérieur de la communauté de l'Université et entre ses divers secteurs, quant aux questions liées aux modes, aux mécanismes et aux conséquences de manifestations civiles sur le campus. Bon nombre de ceux qui ont communiqué avec moi s'attendent à de la clarté de la part des autres. Plusieurs étudiants et membres du corps professoral demandent la reconnaissance non équivoque de la portée la plus vaste possible de la libre expression et de la capacité de se rassembler sur le campus. D'autres expriment

l'espoir que les manifestations civiles prennent une forme conforme à l'esprit d'un débat raisonné et du respect mutuel qui est crucial dans la vie universitaire. Des membres de l'équipe de sécurité demandent une clarification de leur rôle et des attentes de la communauté advenant que des manifestations perturbent ou empêchent les activités de l'Université. Les hauts dirigeants recherchent le bon équilibre entre la volonté de privilégier la libre expression sur le campus et la nécessité d'assurer que les activités universitaires ne sont pas interrompues indûment. Les membres du personnel, notamment du personnel administratif, veulent se faire confirmer que leur sécurité est assurée sur le campus par une communication claire dans les situations d'urgence. Les services de police de Montréal cherchent à mieux comprendre les besoins et les valeurs de la communauté de cette université, et la signification rattachée à la présence de la police sur le campus. La plupart de mes recommandations invitent au dialogue et à une formulation claire des attentes de chacune des composantes pour le bien de la communauté de McGill dans son ensemble, et des personnes et des groupes qui la constituent.

3.2 Recommandations

3.2.1 La signification et la portée de la libre expression et des réunions pacifiques sur le campus

Première recommandation : Les autorités de l'Université devraient organiser un forum ouvert à tous les membres de la communauté universitaire et y participer, afin de discuter de la signification et de la portée des droits à la libre expression et aux réunions pacifiques sur le campus.

Dans l'une des lettres ouvertes envoyées à la principale à la suite du 10 novembre, un groupe de professeurs a décrit l'Université comme un « lieu de développement d'une participation indépendante, éthique et engagée à la vie publique et aux idées ». Ce sentiment est largement partagé au sein de la communauté, et a été réaffirmé dans des déclarations publiques de l'Université. En fait, une partie de ce sentiment est, au moins en ce qui concerne les droits des étudiants, profondément enracinée dans l'article 25 de la *Charte des droits de l'étudiant*, qui prévoit que « chaque étudiant jouit, à l'Université, des libertés d'opinion, d'expression et de rassemblement pacifique ».

Ces droits étendus à la liberté d'expression et au rassemblement pacifique sont souvent réglementés par des procédures administratives raisonnables. De nombreuses universités canadiennes, dont l'Université McGill, ont établi des procédures selon lesquelles des événements et des manifestations peuvent être organisés à l'avance, de concert avec les services administratifs et de sécurité, de façon qu'ils aient lieu dans un contexte sûr, sans perturber indûment les activités universitaires. Même si elles sont efficaces et relevant de bonnes intentions, ces procédures de planification d'événements comportent des limites intrinsèques. Certaines manifestations et occupations sont spontanées. Certains événements, même s'ils ont été organisés à l'avance, reposent sur un élément de surprise ou de subversion et sont, par conséquent, délibérément planifiés à l'extérieur des circuits de notification officiels. De plus, certains membres de la communauté ne désirent pas soumettre leurs réunions et leurs manifestations civiles à quelque forme que ce soit de contrôle préalable par les autorités. Le défaut de participer à une préparation préalable, avec les autorités de l'Université, ne sape pas, en lui-même, la légitimité d'un événement ou d'une manifestation.

De plus, il se peut que les manifestations doivent se dérouler en tenant compte d'intérêts conflictuels. De nombreuses universités, dont l'Université McGill, ont établi des principes visant à protéger les activités de base sur le campus contre les perturbations excessives causées par des manifestations civiles. À McGill, l'article 5 du *Code de conduite de l'étudiant* stipule que : « L'étudiant ne peut, par des actes, des menaces ou autrement, faire sciemment obstruction aux activités universitaires. Par activités universitaires, on entend notamment l'enseignement, la recherche, l'étude, l'administration et les services au public. » Le même article ajoute que : « Le présent article et le code n'empêchent pas la tenue d'assemblées, de réunions et de manifestations paisibles ou le piquetage licite, ni n'interdisent la liberté de parole. » Il en résulte qu'à McGill, il est concevable qu'une assemblée ou une manifestation pacifique puisse entraver les activités à l'Université sans être considérée comme une infraction disciplinaire de la part des étudiants.

Même si la libre expression et la réunion pacifique sont définies, au sens large, à McGill, les limites de ces droits (ainsi que les justifications de ces limites) demeurent incertaines. L'étendue de ce qui constitue une réunion pacifique, reposant sur l'équilibre entre les droits et les responsabilités potentiellement conflictuels, n'est pas claire. Certains paramètres sont évidents et déjà formulés : par exemple, une conduite liée à des dommages à des biens ou à des menaces explicites ou à des préjudices à des

personnes ne sera jamais compatible avec la notion de réunion pacifique (voir le *Code de conduite de l'étudiant*, articles 6, 7, 8 et 13). Au-delà de ces paramètres, les limites sont moins claires. Dans le feu de l'action, il n'est pas toujours facile de déterminer si un groupe est constitué de manifestants bruyants ou d'intrus menaçants. Des signaux clairs envoyés par les manifestants, en paroles et en actes, peuvent réduire le risque de confusion et les craintes subjectives. Les événements du 10 novembre et le contexte plus vaste de l'action directe et des pratiques contemporaines du militantisme social laissent entendre que la communauté universitaire pourrait tirer parti d'un dialogue franc et ouvert sur la signification de la libre expression et de la réunion pacifique, et sur la façon dont ils devraient être compris et protégés à McGill. À cet égard, un certain nombre de questions méritent d'être examinées :

- Une réunion pacifique peut-elle se dérouler en tout lieu sur le campus? Y a-t-il des zones où des manifestations ou des occupations ne devraient pas être autorisées? Dans quelles circonstances, le cas échéant, le souci de la sécurité des manifestants et d'autres membres de la communauté serait-il un facteur pertinent (p. ex., le risque que présentent des matières dangereuses dans certains laboratoires)? Dans quelles circonstances, le cas échéant, les notions de vie privée, de confidentialité et de gouvernance constituent-elles des facteurs pertinents (p. ex., l'occupation du bureau personnel d'un haut dirigeant, l'interruption de séances du Sénat ou du Conseil des gouverneurs)? Quand, si jamais c'est le cas, la protection de biens de valeur devrait-elle constituer une préoccupation (p. ex., une manifestation dans une zone où est conservée une collection de livres rares, ou dans un laboratoire contenant des instruments et du matériel fragiles et coûteux)?
- La dissimulation délibérée de sa propre identité (à l'aide de bandanas, de capuchons ou de masques) dans une manifestation est-elle compatible avec la notion de réunion pacifique? Étant donnée la culture contemporaine, selon laquelle on enregistre tout événement public, y aura-t-il inévitablement certains manifestants qui se couvriront le visage?
- Y a-t-il des limites de temps aux réunions pacifiques? L'Université devrait-elle tolérer comme réunion pacifique une occupation qui entrave ses activités pendant une longue période?
- Y a-t-il d'autres limites justifiables aux droits de libre expression et de réunion pacifique dans le contexte des manifestations et des occupations sur le campus?

Il serait naïf de présumer, de prévoir ou de recommander que ce genre de dialogue suscite un consensus sur la définition de « réunion pacifique » ou sur des déclarations

normatives qui seraient considérées comme liant tous les membres de la communauté universitaire. Il serait également naïf de s'attendre à pouvoir couler dans le bronze à l'avance les limites d'une réunion pacifique, ce qui éviterait de devoir évaluer au cas par cas les circonstances de chaque manifestation. Néanmoins, un tel dialogue aiderait la communauté universitaire à clarifier ce qui est acceptable, ce qui est tolérable, et ce qui devrait être sanctionné ou interdit. Plus particulièrement, il serait utile, pour les autorités de l'Université, de formuler clairement la position de l'institution sur l'étendue de la libre expression et des réunions pacifiques, ainsi que sur les modalités de sa réaction à différentes formes de manifestations et d'occupations. J'aborderai cette dernière question, qui a gagné en importance à la suite des événements du 10 novembre, dans les sections qui suivent.

3.2.2 La nature et l'étendue de la sécurité sur le campus

Deuxième recommandation : Les autorités de l'Université devraient revoir les procédures normalisées d'exploitation du Service de sécurité de McGill, en vue de formuler des directives ou des cadres de travail clairs relativement aux manifestations et aux occupations sur le campus.

L'une des conséquences des événements du 10 novembre est que les membres du Service de sécurité de McGill ne sont pas certains de ce qui est attendu d'eux en cas de manifestations, d'occupations et d'autres formes d'action directe sur le campus. Les hauts dirigeants, le corps professoral, les membres du personnel et les étudiants envoient des messages contradictoires. Certains membres de l'équipe de sécurité sont dorénavant réticents à intervenir ou à appeler de l'aide extérieure en cas de situation explosive. Cet état de choses peut présenter un danger et doit être réglé sans délai.

L'actuel Plan de mesures d'urgence de l'Université « fournit les outils nécessaires pour faire face aux situations d'urgence susceptibles de se produire et de se transformer en crise ou en désastre ». Il renferme un exposé clair des responsabilités, de la filière hiérarchique pour la planification et la prise de décisions opérationnelles, des plans d'intervention et des procédures opérationnelles, et des mesures à prendre en vue du rétablissement, en fonction de chaque incident : d'une panne informatique généralisée à une inondation, et d'une panne d'électricité à la disparition de personnes, ou d'une tempête hivernale à l'irruption d'intrus hostiles. Il n'aborde pas les manifestations sur le campus autrement qu'en référence aux « événements liés aux droits des animaux ». Si

l'on ne tient pas compte de cette étrange référence particulière, le silence du Plan de mesures d'urgence cadre avec l'idée qu'une manifestation ou une occupation n'est pas un « incident », une « crise » ou une « urgence » au sein d'une université engagée à l'égard de la libre expression et du droit à la réunion pacifique. Il pourrait donc être inapproprié d'incorporer au Plan de mesures d'urgence de l'Université les interventions attendues du Service de sécurité advenant de tels événements.

Le Service de sécurité de McGill a établi des procédures normalisées d'exploitation (PNE) distinctes en cas de grève et de désobéissance civile. Les PNE relatives à la désobéissance civile n'en sont qu'à l'état d'ébauche, et reproduisent en majeure partie le contenu des PNE relatives aux grèves. Les deux documents demeurent très généraux, et n'offrent pas de lignes directrices particulières sur la planification de la sécurité et des interventions en cas de manifestations ou d'occupations. Compte tenu des événements du 10 novembre, il semble qu'il serait utile de revoir et de mettre au point un protocole distinct concernant les manifestations, les occupations et les autres formes de protestation civile sur le campus.

L'élaboration et la mise en œuvre d'un protocole ou d'un cadre distinct pour faire face aux manifestations civiles sur le campus permettraient d'établir la différence qualitative entre ce type d'événement, d'une part, et les menaces à la sécurité des gens et des biens, d'autre part. D'autres universités ont établi de tels protocoles qui définissent les types de manifestations qui ne seront pas traités comme des réunions pacifiques. Inversement, ces protocoles facilitent, pour les services de sécurité, la détermination des circonstances dans lesquelles ils devraient éviter d'intervenir, et que les facultés, les étudiants et le reste de la communauté universitaire considèrent comme des réunions pacifiques. De plus, lorsque ce genre de protocole est en place, les organisateurs de manifestations et d'occupations, ainsi que les participants à ce genre d'événements, savent à quoi s'attendre, compte tenu des intentions et du déroulement prévu de leurs activités.

Le protocole ou le cadre devrait être élaboré par les experts en matière de mesures de sécurité, de concert avec les autres éléments constitutifs de la communauté universitaire. Il devrait être révisé par les Services juridiques de l'Université, et approuvé par la haute direction. Idéalement, ce protocole découlerait d'un énoncé de politique public et clair quant à la position de l'Université face aux manifestations et aux occupations sur le campus. Le protocole pourrait également être du domaine public, bien que certaines portions de celui-ci puissent demeurer confidentielles au besoin, afin

de protéger les opérations du Service de sécurité de McGill. Il préciserait : les rôles respectifs du Service de sécurité et de la haute direction dans la prise de décisions relatives au fait de tolérer une manifestation ou d'y mettre fin; les personnes qui devraient discuter ou négocier avec les manifestants ou les occupants; l'utilisation ou non de caméras et, le cas échéant, dans quelles circonstances; la façon de traiter les situations qui se sont envenimées; le moment où il faut recourir à la force et les personnes qui doivent le faire; le type de force à utiliser; les éléments déclencheurs d'une intervention physique; les conditions dans lesquelles l'aide des autorités policières pourrait et devrait être demandée; les procédures et la répartition des ressources appropriées s'il existe plusieurs lieux de manifestation sur le campus; et le rôle que devrait assumer l'équipe de sécurité en cas d'intervention des policiers.

Ce protocole ne devrait pas être instauré dans un vide politique et devrait donc tenir compte des politiques générales de McGill sur les interventions d'urgence, les mesures d'évacuation, les premiers soins et autre assistance, ainsi que l'accès aux immeubles. Il devrait également fournir un cadre approprié pour la planification des interventions de l'Université en cas de manifestations et d'occupations prévues et prévisibles sur le campus ou dans son voisinage immédiat, y compris l'évaluation des risques, la contextualisation, la planification des opérations et l'évaluation a posteriori. Enfin, le protocole devrait être abordé dans le cadre de la formation de tout le personnel de sécurité, y compris les agents de sécurité contractuels qui travaillent à McGill.

Troisième recommandation : Le Service de sécurité devrait intensifier ses activités de partenariat communautaire et établir des canaux de communication fixes avec les différents éléments constituant sur le campus, particulièrement avec des groupes d'étudiants et des organisations communautaires de l'Université. Les autorités de l'Université devraient revoir la filière hiérarchique, la chaîne de commandement et les circuits de communication entre la haute direction et le Service de sécurité.

Le Service de sécurité de McGill est fier, à juste titre, des efforts qu'il a déployés en vue d'améliorer la prévention et la sensibilisation à la sécurité sur le campus, et de l'aide qu'il offre aux membres de la communauté dans la planification et la gestion d'un éventail d'événements spéciaux. Son engagement à veiller sur la santé, la sécurité et le bien-être de la communauté de McGill est indiscutable. Au cours de la dernière décennie, ses membres ont rencontré régulièrement des groupes et des personnes afin d'offrir de précieux conseils sur la planification d'événements, la sensibilisation à la

sécurité, les interventions d'urgence, l'auto-défense, et une large gamme de questions liées à la sécurité.

Néanmoins, les événements des derniers mois ont terni l'image publique du Service de sécurité de McGill. Même si, il y a dix ans, plusieurs membres de la communauté de McGill se plaignaient du fait que la sécurité n'était pas assez visible sur le campus, le pendule semble être retourné à l'autre extrême. Un certain nombre de personnes m'ont écrit pour demander qu'on en finisse avec la « sécurisation du campus ». La présence d'un nombre inhabituel d'agents de sécurité pour surveiller les chantiers de construction sur le campus pourrait avoir contribué à cette perception. Il est clair que le contexte de la grève des membres de MUNACA a également joué un rôle important dans l'apparition de cette perception. Conformément aux directives des autorités de l'Université, les membres de l'équipe de sécurité étaient visibles partout sur le campus, surveillant les piquets de grève et, dans certains cas, filmant et recueillant des éléments probants relatifs à des manifestations et d'autres activités des membres de MUNACA en lien avec l'injonction obtenue par l'Université au cours de cette grève. Ce faisant, les membres de l'équipe de sécurité ont inévitablement filmé des étudiants ou des professeurs qui participaient à des manifestations pacifiques en soutien au syndicat, ce qui a contribué à l'apparition de la perception de la sécurisation du campus. Pour certaines personnes sur le campus, les agents de sécurité constituaient la manifestation extérieure de cette injonction. Dans ce rôle, l'équipe de sécurité peut avoir semblé détournée de sa mission première : veiller sur la santé et la sécurité de la communauté de McGill et de ses visiteurs, et sur les ressources physiques de l'Université, par des conseils, de la prévention et des interventions appropriés.

Le Service de sécurité et les différents éléments présents sur le campus devraient collaborer à rebâtir les relations réciproques de confiance qui existaient par le passé, et à mettre l'accent sur l'engagement à l'égard de la prévention et de la sensibilisation à la sécurité qui constitue le pivot du mandat et des activités du Service de sécurité. Les autorités de l'Université devraient continuer à offrir des ressources en vue de soutenir et d'améliorer ce mandat crucial du Service de sécurité. Par ailleurs, le Service de sécurité devrait continuer à travailler en étroite association avec les groupes d'étudiants et les organisations communautaires de l'Université à la préparation préalable de manifestations et de protestations civiles, afin que le campus reste un endroit sûr pour la libre expression.

En plus d'établir des canaux de communication fixes avec la communauté, particulièrement avec des groupes d'étudiants et des organisations communautaires de l'Université, le Service de sécurité devrait envisager la possibilité de recourir à des agents de sécurité contractuels dont l'uniforme montrerait plus clairement leur lien avec McGill, sous réserve des contraintes juridiques que peut leur imposer leur statut d'employés d'un entrepreneur indépendant. À l'heure actuelle, certains membres de la communauté considèrent ces agents comme du personnel temporaire envoyé sur le campus de McGill par une agence de sécurité privée. Le fait que ces agents portent l'uniforme d'une agence privée souligne leur statut de contractuels et peut nuire à leur intégration à la communauté de McGill.

Par ailleurs, les événements du 10 novembre laissent entendre qu'il faudrait porter une certaine attention à la participation des membres de la haute direction aux interventions d'urgence, et à l'interaction entre l'équipe de sécurité et les dirigeants de différents niveaux au sein de l'Université. Plus particulièrement, les autorités compétentes de l'Université devraient déterminer les membres de la direction investis de l'autorité de donner des consignes et des directives aux membres de l'équipe de sécurité, dans le contexte d'un incident particulier. Les autorités de l'Université devraient également revoir et clarifier le degré d'autonomie du Service de sécurité de McGill, l'importance à accorder aux opinions et à l'expertise de celui-ci en matière de sécurité, et le respect dont doivent faire l'objet les canaux hiérarchiques et la structure de commandement de l'équipe de sécurité.

Quatrième recommandation : Les autorités de l'Université devraient revoir leur réaction immédiate aux événements du 10 novembre du point de vue de la gestion des urgences, et aborder publiquement toute préoccupation que peut susciter cet examen.

Le 10 novembre, certains membres du personnel ont éprouvé des craintes ou de la confusion lorsque des manifestants ont encerclé leur immeuble et que le Service de sécurité de McGill a empêché toute entrée et toute sortie dans ces immeubles. De plus, quelles que soient les causes de l'irruption du Groupe d'intervention de la police de Montréal le 10 novembre, il est clair que sa présence constituait un risque pour la sécurité de ceux qui se trouvaient alors au square James et dans ses environs immédiats. À cet égard, les autorités compétentes de l'Université devraient évaluer leur réaction immédiate aux événements de ce jour-là, quant aux pratiques de gestion des urgences. La réaction des différentes unités d'urgence a-t-elle été optimale, compte tenu du désordre et du risque accru posé à la sécurité personnelle, à la suite de

l'augmentation de l'intensité de la manifestation et de la confrontation subséquente entre la police et la foule au square James? Cette question doit être abordée à au moins trois niveaux.

Le premier niveau a trait à la communication. Les événements du 10 novembre laissent entendre qu'il pourrait y avoir des lacunes dans les protocoles de l'Université concernant la communication avec les membres de la communauté, lorsque l'accès à leur immeuble et la sortie de celui-ci sont restreints en raison d'une situation d'urgence. De nombreux membres du personnel dont le bureau est situé du côté sud du pavillon administratif James pouvaient voir et entendre qu'une manifestation était en train de prendre de l'ampleur. D'autres personnes, dans l'immeuble, ont déclaré qu'elles ignoraient ce qui se passait au cinquième étage ou au square James. Très peu de membres du personnel qui ont communiqué avec moi trouvent qu'ils ont reçu des directives claires sur le fait qu'ils devaient rester sur place ou quitter les lieux, et la façon de le faire. Il semble que plusieurs professeurs, étudiants et membres du personnel des immeubles avoisinants qui ont été verrouillés ou placés en mode d'accès par carte n'aient pas été avisés des motifs de cette mesure, ce qui a entraîné une confusion et de nombreux appels au Centre opérationnel de sécurité. Des cours, des conférences et des examens ont été interrompus, et il n'a pas été établi clairement si les autorités académiques ont été informées en temps opportun du verrouillage auquel on a procédé, de façon qu'elles puissent diffuser des consignes à cet égard. Même si l'Université dispose d'un service de notification automatique des urgences, elle ne semble pas avoir de façon efficace de communiquer avec les gens dans un immeuble en particulier, autre que par une liste de diffusion contrôlée par chaque directeur d'immeuble. Cette préoccupation devrait être abordée et réglée.

Quant au service de notification automatique des urgences, il n'a pas été activé le 10 novembre pour prévenir la communauté de McGill que la situation au square James avait dégénéré en une confrontation potentiellement violente. Les administrateurs de ce système ont accordé une grande importance au risque que de nombreux autres manifestants, dont certains de l'extérieur de la communauté de McGill qui auraient pu être enclins à user de violence, décident de venir à McGill si la présence de l'escouade antiémeute sur le campus était ébruitée. S'il s'agissait d'un risque véritable, et je n'ai aucune raison de penser le contraire, alors il faudrait explorer d'autres modes de communication avec la communauté dans ce genre de circonstances.

Le deuxième niveau de préoccupation a trait au contrôle de l'accès aux immeubles. D'après mon examen des communications entre les membres de l'équipe de sécurité le 10 novembre, ainsi que des enregistrements des appels faits au Centre opérationnel de sécurité (n° 3000) à ce moment, il est nécessaire de revoir l'efficacité et la sûreté du fait de placer les immeubles en mode de verrouillage ou d'accès par carte. La décision de restreindre l'accès aux immeubles visait à empêcher l'occupation simultanée de plusieurs immeubles voisins du centre-ville. Qu'il y ait eu ou non un risque véritable, des gens entraient dans des immeubles censés être sécurisés et en sortaient, notamment le pavillon McConnell de génie et le pavillon administratif James. La différence entre un immeuble verrouillé et un immeuble à accès par carte ne semble pas avoir été bien comprise ou mise en application. Au contraire, le verrouillage a créé bien des problèmes aux gens qui se trouvaient dans des immeubles plus éloignés, dont le pavillon Leacock, et il a empêché des gens d'y entrer pour demander de l'aide après avoir été aspergés de gaz poivré. Il semble y avoir un manque de clarté quant à la signification des différentes catégories de restriction de l'accès et de ce que cela implique pour les directeurs d'immeuble, les portiers et les agents de sécurité postés à ces portes.

Le troisième niveau de préoccupation a trait au degré d'assistance qui devrait être offert aux membres de la communauté de McGill afin d'atténuer les conséquences immédiates d'une confrontation avec le Groupe d'intervention de la police de Montréal ou d'y remédier. Là encore, quelles qu'aient été les causes de la confrontation, plusieurs membres de la communauté ont involontairement traversé le square James ou emprunté le portail Milton à un moment dangereux. On ignore si le Service de sécurité aurait pu les protéger contre les risques de blessure en sécurisant le périmètre. En fait, il se peut qu'il n'y ait pas eu suffisamment d'agents en service pour couvrir une zone aussi vaste. De même, on ignore si le Service de sécurité aurait pu offrir les premiers soins et de l'aide aux gens qui avaient été aspergés de gaz poivré ou victimes de la force, ou encore si cette offre d'aide aurait été acceptée dans les circonstances. D'une manière plus générale, l'Université devrait évaluer sa propre réaction aux événements du 10 novembre, en ce qui concerne la prestation de services de counseling et de soins aux professeurs, au personnel et aux étudiants dans les jours qui ont suivi.

3.2.3 Les relations extérieures de l'Université et la présence de forces policières sur le campus

Cinquième recommandation : Les autorités de l'Université devraient établir des lignes directrices claires accordant le pouvoir de faire appel aux forces policières dans le contexte particulier de manifestations, d'occupations et d'autres formes de protestation civile.

La présence de policiers sur le campus est inévitable (et souhaitable), dans le contexte de crimes en cours, de la poursuite continue de criminels ou d'interventions et d'enquêtes à la suite d'allégations de comportements criminels sur le campus. Il est irréaliste, voire dangereux, d'imaginer que le campus se trouve hors limites de toute forme d'intervention policière. Il est également irréaliste et dangereux de suggérer que la police de Montréal ne soit autorisée à pénétrer sur le campus qu'à la suite d'un appel précis d'un haut dirigeant de l'Université afin de demander de l'aide. Il existe d'innombrables occasions au cours desquelles la décision d'appeler la police pour demander de l'aide doit être prise rapidement, sans longues délibérations. En fait, le Plan de mesures d'urgence et les Procédures normalisées d'exploitation de McGill confèrent à l'équipe de sécurité le pouvoir de demander l'aide de la police ou d'autres services d'urgence externes, advenant un vaste éventail de types de crise. De plus, toute personne sur le campus peut composer le 911, ce qui peut entraîner la présence souhaitable de la police sur le campus, en réponse à une situation d'urgence.

Néanmoins, le contexte des manifestations, des occupations et d'autres formes de protestation civile est différent. Une demande d'aide de la police faite par l'Université dans ce contexte devrait être abordée différemment, particulièrement lorsque la manifestation rassemble des étudiants, des professeurs ou d'autres membres de la communauté universitaire. Dans d'autres universités, des protocoles spéciaux sont en place pour que, toutes les fois où c'est possible, la décision de demander l'aide de la police dans le contexte d'une manifestation soit prise par les hauts dirigeants de l'université, ou de concert avec eux. Cet octroi de pouvoir devrait être abordé spécifiquement dans une Procédure normalisée d'exploitation distincte, relative à la désobéissance civile et aux manifestations, ainsi qu'il est proposé dans la Deuxième recommandation. La Procédure d'exploitation devrait tenir compte de la nécessité d'une réaction immédiate ou rapide en situation d'urgence, et assurer au personnel de la sécurité une souplesse suffisante pour qu'il puisse prendre des décisions en fonction du

contexte. Le protocole devrait être communiqué clairement à tous les membres de l'équipe de sécurité.

Sixième recommandation : Les hauts dirigeants et le Service de sécurité de McGill devraient continuer à tisser des liens avec les autorités des postes de police avoisinants (postes de quartier) et les autorités de la SPVM, en vue d'en arriver à une compréhension commune du rôle joué par la police, et particulièrement son Groupe d'intervention, dans le contexte de manifestations, d'occupations et d'autres formes de protestation civile sur le campus.

Le campus du centre-ville de l'Université McGill est une surface enclouée, et l'espace ouvert qui s'y trouve appartient à l'Université. Plusieurs des immeubles périphériques sur le campus ne s'élèvent pas sur une voie publique. La présence du Groupe d'intervention de la police dans ce périmètre acquiert une signification symbolique que l'on ne retrouve peut-être pas dans d'autres milieux au centre-ville. Dans ce contexte, McGill a l'intérêt exclusif et moral de s'assurer que les escouades du Groupe d'intervention de la police ne sont présentes sur le campus que dans certaines conditions conformes à ses valeurs et à ses préoccupations. De plus, étant donné son emplacement géographique, au cœur du centre-ville de Montréal, près des centres d'affaires, culturels et sociaux de la ville, le campus du centre-ville est une zone qui peut facilement devenir le lieu d'une manifestation civile. Étant donné ces facteurs, il est nécessaire d'établir une étroite coordination et une collaboration avec les autorités policières.

D'après mon enquête sur les événements du 10 novembre, il semble que ce niveau de coordination et de collaboration ne puisse être atteint que par des contacts soutenus et réguliers avec les autorités policières. Les autorités de McGill devraient chercher à se renseigner auprès des autorités policières sur les conditions qui, d'après celles-ci, ont mené à la présence du Groupe d'intervention sur le campus, le 10 novembre. Les autorités de McGill devraient également communiquer avec les autorités policières afin de leur exposer clairement les valeurs de McGill relativement aux manifestations et aux protestations civiles. Le Service de sécurité devrait continuer à resserrer ses liens avec les chefs des postes de quartier et du Groupe d'intervention, de façon à pouvoir interagir avec eux dans le contexte d'une manifestation qui a cessé d'être pacifique. Les hauts dirigeants de McGill et les chefs de son Service de sécurité devraient continuer à privilégier cette relation et à chercher des occasions d'établir les modalités de cette

collaboration, en gardant présent à l'esprit qu'ultimement, les autorités de la police de Montréal établissent leurs propres politiques et pratiques.

4. SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

Il est clair que les événements du 10 novembre, quelles qu'en soient les causes directes ou éloignées, ont laissé des blessures qu'il faut guérir. Les témoignages que j'ai reçus révèlent la nécessité d'une certaine catharsis au sein de l'Université en réaction aux expériences et aux sentiments vécus par un grand nombre de personnes. Les recommandations que je présente ci-dessous sont davantage ciblées. Les vastes thèmes sous-jacents à mes propositions sont la clarté et la communauté. Les événements du 10 novembre révèlent qu'il existe beaucoup d'incertitude à l'intérieur de la communauté de l'Université et entre ses divers secteurs, quant aux questions liées aux modes, aux mécanismes et aux conséquences de manifestations civiles sur le campus. La plupart de mes recommandations invitent au dialogue et à une formulation claire des attentes de chacune des composantes pour le bien de la communauté de McGill dans son ensemble, et des personnes et des groupes qui la constituent.

Conformément au mandat qui m'a été confié, j'ai tenté de fonder ces recommandations sur les événements survenus le 10 novembre et sur les mesures qui pourraient être prises pour éviter leur répétition. J'ai formulé des recommandations précises concernant les vastes domaines suivants : (i) la portée et la signification de la libre expression et des réunions pacifiques sur le campus; (ii) la nature et la portée des services de sécurité sur le campus; et (iii) les relations externes de l'Université, en portant une attention particulière à la présence des forces policières sur le campus.

Première recommandation : *Les autorités de l'Université devraient organiser un forum ouvert à tous les membres de la communauté universitaire et y participer, afin de discuter de la signification et de la portée des droits à la libre expression et aux réunions pacifiques sur le campus.*

Deuxième recommandation : *Les autorités de l'Université devraient revoir les procédures normalisées d'exploitation du Service de sécurité de McGill, en vue de formuler des directives ou des cadres de travail clairs, relativement aux manifestations et aux occupations sur le campus.*

Troisième recommandation : *Le Service de sécurité devrait intensifier ses activités de partenariat communautaire et établir des canaux de communication fixes avec les différents éléments constitutifs sur le campus, particulièrement avec des groupes*

d'étudiants et des organisations communautaires de l'Université. Les autorités de l'Université devraient revoir la filière hiérarchique, la chaîne de commandement et les circuits de communication entre la haute direction et le Service de sécurité.

Quatrième recommandation : *Les autorités de l'Université devraient revoir leur réaction immédiate aux événements du 10 novembre de point de vue de la gestion des urgences, et aborder publiquement toute préoccupation que peut susciter cet examen.*

Cinquième recommandation : *Les autorités de l'Université devraient établir des lignes directrices claires accordant le pouvoir de faire appel aux forces policières dans le contexte particulier de manifestations, d'occupations et d'autres formes de protestation civile.*

Sixième recommandation : *Les hauts dirigeants et le Service de sécurité de McGill devraient continuer à tisser des liens avec les autorités des postes de police avoisinants (postes de quartier) et les autorités de la SPVM, en vue d'en arriver à une compréhension commune du rôle joué par la police, et particulièrement son Groupe d'intervention, dans le contexte de manifestations, d'occupations et d'autres formes de protestation civile sur le campus.*

Annexe A

À tous les membres de la communauté de l'Université McGill.

Dans la foulée des événements qui sont survenus sur le campus de McGill le 10 novembre dernier, j'ai reçu le mandat de mener une enquête interne indépendante visant à déterminer les faits, et à faire, le cas échéant, des recommandations appropriées concernant les pratiques, processus et politiques qui relèvent de l'Université McGill. Les paramètres de cette enquête sont fixés dans la lettre que j'ai reçue de la principale Heather Munroe-Blum, portant la date du 11 novembre 2011. Cette lettre est jointe au présent message.

Je souhaite expliquer ici la finalité de cette enquête, et expliquer les moyens que j'entends prendre pour la réaliser.

L'objectif ultime de cette enquête interne est de permettre à l'Université McGill de tirer les leçons qui s'imposent des événements survenus le 10 novembre afin qu'elle puisse réduire le risque que de tels événements se reproduisent à l'avenir. En ce sens, la recherche des faits par le biais de cette enquête sert des fins d'abord prospectives. Le rapport final décrira les événements du 10 novembre, et rassemblera les éléments permettant d'expliquer comment ils sont survenus. La principale Heather Munroe-Blum s'est engagée à rendre public ce rapport dans la forme dans laquelle je le soumettrai, le ou avant le 15 décembre 2011.

Le rapport ne comportera pas d'évaluation nominative de la conduite des individus ou de leur responsabilité. Il y a de bonnes raisons pour qu'il en soit ainsi. Dans une société régie par primauté du droit et par les impératifs de l'équité procédurale, l'attribution d'un blâme pour des fautes de quelque nature que ce soit doit se faire à l'intérieur d'un cadre procédural strict. Ce cadre procédural garantit que les droits des victimes, des plaignants ou des témoins sont protégés par les autorités compétentes qui ont toute juridiction pour traiter leur situation. Le même cadre procédural assure aux personnes qu'une autorité compétente pourrait soupçonner ou accuser d'avoir commis une faute qu'elles seront présumées innocentes, et qu'elles auront l'occasion de se défendre pleinement contre les allégations qui seraient faites contre elles.

Aucune de ces garanties procédurales n'est disponible dans le cadre d'une enquête interne comme celle que j'ai accepté de mener. Je n'ai pas le pouvoir de contraindre une personne à témoigner, ni le pouvoir d'ordonner la production de documents – d'ailleurs, il n'y a pas de règle juridique qui permette de m'accorder ces pouvoirs. Par conséquent, je ne recevrai pas nécessairement de témoignages couvrant toutes les perspectives sur chacun des enjeux. Je ne suis pas l'autorité compétente pour déterminer si des personnes ont commis des fautes ou des infractions. Il y a une procédure établie au sein de

l'Université pour traiter de ces questions à l'égard des étudiants, des employés et des officiers de l'Université. Par ailleurs, je ne suis pas l'autorité compétente pour juger du comportement de la police sur le campus, et je ne le ferai pas. Ce pouvoir relève d'institutions extérieures à l'Université.

Voilà la portée de cette enquête. Je ferai en sorte qu'elle soit réalisée avec soin et intégrité. Je compte sur la coopération de tous les membres de la communauté de l'Université McGill pour m'assister dans cette tâche.

J'invite donc les membres de la communauté de l'Université McGill à me transmettre par écrit les informations dont elles disposent quant aux événements du 10 novembre 2011.

Ces informations devront me parvenir par écrit avant **le 25 novembre 2011**. Elles peuvent m'être transmises par messagerie électronique à l'adresse djutras@mcgill.ca. Elles peuvent aussi m'être livrées dans une enveloppe scellée, marquée « **confidentiel** », à l'adresse suivante :

Daniel Jutras, doyen
Faculté de droit, Université McGill
Bureau 15, Pavillon Chancellor Day
3644, rue Peel
Montréal (Québec)
H3A 1W9

Les communications que je recevrai seront gardées confidentielles, qu'elles me soient transmises par voie électronique ou en format papier. Leur contenu ne sera pas rendu public, ni distribué ou communiqué à quiconque, en dehors de moi, de mon conseiller juridique et de mes assistantes.

Je pourrai solliciter une entrevue avec des membres de la communauté de l'Université McGill qui m'auront transmis des informations ou qui pourraient faire la lumière sur les événements du 10 novembre. Les entrevues ne seront pas enregistrées ni transcrites. Je prendrai des notes personnelles pour m'aider dans la préparation du rapport final, mais ces notes ne seront pas rendues publiques, ni distribuées ou communiquées à quiconque, en dehors de moi, de mon conseiller juridique et de mes assistantes.

Les membres de la communauté de l'Université McGill peuvent aussi m'envoyer des photos ou des vidéos des événements, par messagerie électronique, à l'adresse djutras@mcgill.ca. Je compte aussi consulter les documents, politiques écrites et autres registres qui pourraient m'aider à faire la lumière sur les événements du 10 novembre 2011.

Pour m'assister dans cette tâche, j'ai retenu les services de M^e Giuseppe Battista, qui agira comme conseiller juridique, et ceux de Mesdames Kate Glover et Dia Dabby, toutes deux étudiantes au doctorat en droit à McGill, qui m'offriront le soutien logistique requis.

J'exprime le souhait que tous les membres de la communauté de l'Université McGill apportent leur soutien à cet effort.

Daniel Jutras
Doyen de la Faculté de droit.

Annexe B